

**SANCTI GREGORII MAGNI VITA,
AUCTORE PAULO DIACONO,**

MONACHO CASSINENSI.

(*Vide Patrologiæ tom. LXXV, col. 42-62.*)

**LIBELLUS
DE ORDINE EPISCOPORUM, METENSIIUM.**

PROLEGOMENA.

**Dissertation
SUR L'ORIGINE APOSTOLIQUE**

DE L'EGLISE DE METZ,

PAR M. CHAUSSIER,

SUPÉRIEUR DU PETIT SÉMINAIRE DE CETTE VILLE.

L'Eglise de Metz, appuyée sur une tradition ancienne et constante, avait toujours cru que son origine remontait aux temps apostoliques, et que saint Clément, son fondateur et son premier évêque, avait reçu sa mission du prince des apôtres lui-même, lorsque, durant le siècle dernier, cette antique tradition fut contestée par des savants, dont les travaux et les opinions ne permirent plus de reporter les commencements du Christianisme à Metz au delà du milieu du III^e siècle. La critique moderne, dont le zèle était excité par les récits apocryphes que des siècles d'ignorance avaient mêlés aux faits incontestables des siècles plus anciens, opérait alors une révision totale de l'histoire, pour la débarrasser, par la discussion des monuments, de toutes les erreurs qui

(a) L'histoire de la religion, tout en reconnaissant les services incontestables que lui ont rendus les travaux de la critique moderne, a eu à lui reprocher des exagérations. Les origines des Eglises ont été traitées par les savants avec des préventions qui, dans bien des cas, il est vrai, n'étaient pas sans fondement, mais qui, dans beaucoup d'autres cas, auraient dû faire place au respect. Les traditions les plus antiques et les plus constantes, dès qu'elles n'étaient pas appuyées sur des monuments incontestables et aussi anciens que ces traditions elles-mêmes, étaient regardées comme non avenues, et confondues dans une commune réprobation avec les opinions les plus controuvées et les plus dénuées d'autorité. Mais c'est surtout pour les miracles des saints que la critique a montré une césion excessive et bien injurieuse. Il semblerait qu'à ses yeux il ne fût plus

A obscurcissaient et souvent même dénaturaient la vérité des événements.

Mais il arrive ordinairement, aux époques de réactions vives, que l'application d'un bon principe ne se maintient pas dans les limites qu'une raison calme aurait fixées. Il y a toujours à craindre de l'entraînement, et, par suite, des excès, qu'il appartient à l'avenir d'apprécier et de réparer. Aujourd'hui l'on commence à comprendre que la critique du XVIII^e siècle a pu avoir aussi les siens, et il est des questions décidées par elle qu'il est permis de remettre en discussion. Il nous a paru que la question de l'origine apostolique de l'Eglise de Metz pouvait être de ce nombre (a). Nous nous proposons donc de la soumettre ici à un nouvel examen, dans le but de dé-

vrai que Dieu se plaise à glorifier ses saints par des miracles, et que l'on dût douter de tous les prodiges qui ne sont pas inscrits dans les pages de l'Evangile. Sans doute, tous les faits miraculeux rapportés dans l'histoire des saints ne sont pas certains à l'égal des articles de foi; souvent même ils n'ont pas tous les caractères de certitude qui pourraient les mettre hors de toute discussion aux yeux de l'incrédulité. Mais quand ils sont appuyés sur une tradition et sur des monuments respectés dans l'Eglise, quand surtout ils sont reçus dans sa liturgie, ils présentent des motifs de crédibilité suffisants pour élever les enfants fidèles de l'Eglise. Au reste, cette proscription des miracles des saints n'a pas été sans soulever des réclamations de la part de savants distingués. Baronius, dans une dissertation placée en tête du Martyrologe romain publié par lui, fait voir que les Actes des

fendre les anciennes traditions de l'Eglise de Metz, et de faire voir que toutes les attaques de la critique moderne sont insuffisantes pour leur enlever le caractère de haute probabilité qui leur a concilié pendant tant de siècles les justes respects de nos ancêtres.

Nous ne nous dissimulons pas qu'il y a quelque hardiesse de notre part à entrer dans une discussion où nous rencontrons pour adversaires des savants de premier ordre, tels que D. Calmet, D. Cajot, et les auteurs érudits de l'histoire de Metz (a). Mais heureusement nous n'y serons pas abandonnés à nos propres forces : nous aurons de puissants soutiens dans d'autres savants non moins distingués, et spécialement dans les Bollandistes, qui depuis longtemps ont pris, dans leur immortel ouvrage des *Acta sanctorum*, la défense de nos traditions antiques (b).

Le P. Longueval, dans sa dissertation sur le temps de l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules (c), a établi quelques principes qui vont nous servir de point de départ. Il prouve, 1° qu'il paraît certain que la religion chrétienne a été établie dans les Gaules dès le premier siècle par les disciples des apôtres ; 2° que la religion chrétienne, quoique établie dès sa naissance dans les Gaules, n'y fit que peu de progrès dans les deux premiers siècles. Ces propositions, qui nous paraissent une conséquence exacte de l'étude impartiale des monuments de la tradition, répondent déjà à un grand nombre de difficultés générales faites contre notre thèse par nos adversaires. Nous renverrons donc à la dissertation du P. Longueval pour cette partie de notre discussion, et nous entrerons tout de suite dans la question tout à fait spéciale de l'antiquité de l'Eglise de Metz.

Pour que le premier principe du P. Longueval soit vrai, il faut bien reconnaître que quelques villes des Gaules ont reçu des prédicateurs qui leur furent envoyés par les apôtres. Conçoit-on, en effet, que saint Pierre, qui, dans les premières années de son apostolat, parcourut une partie de l'Asie et de la Grèce pour y semer l'Évangile, ayant une fois établi au centre de l'Empire le siège de son gouvernement spirituel, soit resté pendant vingt-cinq ans à Rome sans occuper des provinces de l'Occident ? A peine est-il fixé dans cette ville, qu'il s'empresse d'envoyer saint Marc en Egypte avec le titre d'évêque d'Alexandrie : et il aurait négligé la région des Gaules, une des plus voisines et des plus importantes par son étendue et sa population ! Comment supposer aussi que saint Paul, qui, après avoir évangélisé tant de peuples divers, se proposait de pousser ses conquêtes évangéliques jusque dans les Espagnes (Rom. xv, 24), ait

martyrs, dont les miracles ont été si généralement dédaignés par certains critiques, ont des caractères d'authenticité et de vérité qui doivent suffire aux esprits sans prévention ; et les Bollandistes, non-seulement discutent sagement et recueillent avec respect les miracles des saints, dans leur immense ouvrage, mais souvent ils reprochent aux critiques leur partialité et quelquefois même leur mauvaise foi. Pour en citer un exemple, voici en quels termes ils réclament contre le silence de notre légendiste touchant le miracle arrivé dans l'église de Saint-Etienne de Metz, lorsque sainte Glossinde, s'y étant réfugiée, reçut le voile de religieuse des mains d'un envoyé céleste : *Hoc miraculum dissimulat ac propemodum negat in Vita sanctæ Glodesindis nuperus quidam legendista Gallus. Crisi dicam, an fide pessima? Certe locum hunc nullibi sic scriptum reperit ut eam ipse tradit. Vide Acta sancti Joannis Gualberti, ad diem 12 Julii, pag. 314, ubi gravius ejus delictum in hoc genere castigavimus. (Acta SS. Julii, die 25, ad Vitam S. Glodesindis, pag. 205, B.)*

(a) D. Calmet, dissert. sur les évêques de Metz, en tête de son Histoire de Lorraine. — D. Cajot, Au-

tout à coup laissé son zèle se refroidir dans la capitale du monde, au point de ne plus songer à envoyer au moins des prédicateurs aux provinces de l'Occident, qu'il ne pouvait évangéliser par lui-même ? Evidemment ces suppositions sont inadmissibles, et la première proposition du P. Longueval, n'eût-elle d'autre preuve que ces considérations, nous paraîtrait encore incontestable. La question se réduit donc à rechercher si l'Eglise de Metz n'est pas une de celles qui, dans les Gaules, ont eu l'honneur d'être fondées par les disciples des apôtres.

Le P. Longueval admet comme à peu près certaine la mission de saint Trophime à Arles vers le milieu du premier siècle. Dans la foule des Eglises qui prétendent à la même antiquité d'origine, il en distingue encore trois qui peuvent s'en glorifier avec plus de vraisemblance que les autres. « Il n'y a guère, dit-il, que les villes de Trèves, de Cologne et de Metz, où l'on trouve assez d'évêques pour continuer cette succession depuis le temps des apôtres. Mais, ajoute-t-il, les catalogues de ces Eglises et de quelques autres n'ont pas toute l'autorité nécessaire pour nous rassurer (Pag. 54). » Si cette dernière observation s'applique avec vérité aux Eglises de Trèves et de Cologne, dont les catalogues offrent en effet des lacunes assez longues et beaucoup d'incertitudes, il n'en est pas de même de l'Eglise de Metz. Les difficultés de chronologie qui ont surtout servi de fondement aux attaques des critiques contre la tradition de cette Eglise, et qui ont été la source des incertitudes qui arrêtaient le P. Longueval, peuvent recevoir une solution satisfaisante, comme nous le verrons bientôt. Exposons d'abord les raisons que nous avons de croire que parmi les anciennes Eglises des Gaules, qui, selon la doctrine du P. Longueval, ont dû avoir le privilège d'être fondées par les disciples des apôtres, l'Eglise de Metz est une de celles qui ont le plus de titres pour revendiquer cette antique origine.

Les bénédictins de Saint-Vanne, dans leur Histoire de Metz, et plus particulièrement encore D. Cajot, bénédictin de Saint-Arnoul de Metz, dans son ouvrage intitulé *Les Antiquités de Metz*, après avoir montré ce qu'étaient les villes de la Gaule-Belgique lors de l'invasion des Romains, combien elles étaient rares, et combien peu elles méritaient le nom de villes, reconnaissent et prouvent que l'ancienne Metz, la ville capitale des Médiomatriciens, que Ptolomée dans sa Géographie, nomme *Divodurum Mediomatricorum* (d), se distinguait cependant entre toutes les autres villes de la province, soit par son antiquité étant un des principaux et des plus anciens établissements celtiques de cette partie de la Gaule, soit

par ses antiquités de Metz. — Histoire de Metz, par les Bénédictins de Saint-Vanne, t. I.

M. l'abbé Clouet, bibliothécaire de la ville de Verdun, a commencé la publication d'une Histoire ecclésiastique de la province de Trèves, où il s'attache à reproduire, sur l'origine des Eglises de cette province, les opinions des savants Bénédictins, sans soumettre leurs arguments à aucune discussion, par conséquent sans faire faire un pas de plus à la question. Il est bien à regretter que les travaux d'ailleurs si remarquables de M. Clouet, soient restés en dehors du mouvement de révision et de réparation qui se manifeste à notre époque.

(b) Voyez, dans les *Acta sanctorum*, les articles saint Patient, au 8 janvier ; saint Servais, au 13 mai ; saint Autor, au 10 août ; saint Adelphe, au 29 août. Notre tâche eût été moins difficile et moins laborieuse si ces savants eussent déjà eu traité l'article de saint Clément, premier évêque de Metz.

(c) *Hist. de l'Eglise gallicane*, t. I, p. 45.

(d) *Μεδιομάτρικες, ὡν πόλις Διουδοῦρου* (Ptol. *Cosmog.*, l. XI, c. 9).

par son étendue et sa population, étant le principal centre de la grande nation des Médiomatriciens.

Après les premiers chocs des légions de César et des peuples de la Gaule, les Médiomatriciens, ayant compris qu'ils ne pouvaient longtemps résister aux armes de ce conquérant, préférèrent subir volontairement le joug des Romains plutôt que de s'y laisser contraindre par la force. Ils offrirent leur alliance à César, qui l'accepta. Au milieu des embarras que lui suscitaient d'autres tribus, il aima mieux sans doute avoir cette puissante nation pour alliée, que pour ennemie. La fidélité constante et loyale des Médiomatriciens, et aussi l'étendue et la population de leur ville, engagèrent les Romains à en faire un des principaux sièges de leur puissance : en sorte que *Divodurum*, devenue leur alliée, loin de rien perdre de son état primitif; avait acquis, au premier siècle, une nouvelle et plus grande importance, comme point central de la domination romaine dans la Gaule-Belgique. C'est ce qu'attestent différents faits. 1° Des routes romaines convergeaient de divers points sur *Divodurum*. 2° Dès le premier siècle, les Romains l'embellirent de monuments remarquables. On peut citer un palais dans l'intérieur de la ville, et dans les faubourgs un amphithéâtre, et une naumachie alimentée par les eaux de Gorze. Ces eaux y étaient conduites par un aqueduc de vingt-deux kilomètres de longueur, passant, à Jouy, au-dessus de la Moselle, sur des arches d'une hauteur prodigieuse et d'une construction qui atteste les plus beaux jours de la puissance romaine (a). 3° On lit dans Tacite que ce fut dans cette ville que les légions romaines vinrent, des environs de Trèves, chercher un asile, après les malheurs qu'elles éprouvèrent durant la guerre contre Civilis (b). 4° Le même auteur nous dit que les légions de Vitellius y ayant été accueillies avec cordialité, *omni comitate*, se trouvèrent, dans une soirée, sur de faux bruits, saisies d'une terreur panique qui les fit courir aux armes, et que, dans leur fureur, elles se jetèrent sur les habitants paisibles et inoffensifs et en égorgèrent quatre mille (c). Une ville qui peut essayer une aussi grande perte dans ses habitants, sans diminuer d'importance, doit certainement avoir une population considérable. 5° Les Romains avaient établi à *Divodurum* leurs magasins militaires et leurs manufactures de draps pour les légions. Les empereurs y avaient fait transporter et y faisaient conserver le dépôt de l'ameublement et des vêtements qui étaient à leur usage, lorsque les affaires du pays rendaient leur présence nécessaire dans la province (d).

Il est donc constant qu'au premier siècle, Metz était un point central des opérations des Romains dans la Gaule-Belgique, et que dès lors cette ville a

(a) Les Bénédictins citent en outre un grand nombre de bas-reliefs, d'inscriptions, et de pierres tumulaires d'origine romaine, trouvés à Metz et dans les environs (Voy. l'histoire de Metz, t. I, et les Antiquités de Metz).

(b) *Legiones in Mediomatricorum sociam civitatem abscessere* (Tacit. Histor. l. vi, c. 70.)

(c) *Divoduri, Mediomatricorum id oppidum est, quanquam omni comitate exceptos subitus pavor exterruit, raptis repente armis ad cædem innoxie civitatis: non ob prædam aut spoliandi cupidine, sed furore et rabie et causis incertis, eoque difficilioribus remediis; donec præcibus ducis mitigati ab excidio civitatis temperavere. Cæsa tamen ad quatuor millia hominum* (Tacit. Historiar. l. I, c. 63).

(d) Voyez l'histoire de Metz, t. I, et les Antiquités de Metz.

(e) Le nom latin de Trèves, *Augusta Trevirorum*, prouve même que cette ville doit sa véritable fondation aux empereurs romains; et, en effet, à l'époque de César, Trèves était si peu de chose qu'*Induciomare*, chef des Trévires, se préparant à la guerre

A dû se trouver par là même en relation continuelle avec la capitale de l'empire. Si Trèves rivalisa avec Metz sous ce rapport et devint la métropole de la province, ce ne fut que plus tard lorsque les empereurs jugèrent nécessaire de se fixer plus près du Rhin, pour s'opposer plus efficacement aux invasions devenues sans cesse menaçantes de la part des peuples Germaines (e).

Toutes ces circonstances, comme on le voit, permettent de conclure, non sans quelque probabilité, que lorsque saint Pierre a envoyé des prédicateurs dans les Gaules, Metz dut être une des premières, et peut-être la première dans la Gaule-Belgique, qui eût part à un si grand bienfait.

Mais venons-en aux preuves positives de cet événement. Nous les trouvons dans la tradition de l'Église de Metz, et dans les monuments qui viennent à l'appui de cette tradition. A partir du siècle dernier, où la critique moderne est venue jeter du doute sur l'époque de la mission de saint Clément, et en remontant jusqu'aux temps les plus reculés, nous trouvons dans l'Église de Metz une croyance ferme, une tradition antique, constante, non interrompue, et consignée dans sa liturgie, qui nous apprend que saint Clément, son premier évêque, lui fut envoyé vers le milieu du premier siècle par l'apôtre saint Pierre, qui avait établi son siège à Rome, l'an 47 de Jésus-Christ; qu'étant arrivé à Metz, il jeta parmi les Médiomatriciens les premières semences de la foi, et parvint à y former un troupeau assez nombreux (f); qu'il eut pour successeur sur le siège de Metz saint Célestè d'abord, et après celui-ci saint Félix, qui tous deux avaient été ses coopérateurs dans l'accomplissement de sa mission apostolique; qu'enfin, depuis ces premiers prédicateurs, la série de nos évêques n'a éprouvé aucune interruption jusqu'à nos jours. A l'appui de cette tradition, l'Église de Metz nous montre le catalogue de tous les pontifes qui l'ont gouvernée depuis le 1^{er} siècle jusqu'au 19^e, et qui se sont succédé sans autres interruptions que de rares et courtes vacances. Or voici quelques remarques, qui feront apprécier la valeur de cette tradition et des monuments qui servent à la constater.

1° Elle a été fixée dans un ouvrage authentique que nous possédons, et qui est antérieur aux siècles que l'on est convenu d'appeler siècles d'ignorance. Nous avons une Histoire des évêques de Metz écrite vers l'an 778 par Paul Warnefride, diacre d'Aquilée, connu dans les lettres sous le nom de Paul Diacre. Cet écrivain, un des plus distingués de l'époque de Charlemagne, et dont nous possédons plusieurs ouvrages estimés, était ministre secrétaire d'État de Didier, roi des Lombards, lorsque Charlemagne vainquit et détrôna ce prince. Le docte conquérant sut

contre les Romains, ne jugea pas qu'il fût possible de s'y défendre: il en fit même sortir les vieillards et les enfants, et chercha à les mettre en sûreté au fond de la grande forêt des Ardennes.

(f) Ce troupeau assez nombreux en lui-même pouvait n'être pas très-apparent pour les infidèles: car il ne se trouvait pas concentré dans *Divodurum*; il appartenait à toute la nation des Médiomatriciens, comme le prouvent les anciennes limites du diocèse de Metz. En effet, cette nation s'étendait à l'est des Trévires jusqu'aux Triboques, aux Nemètes, et aux Vangions, qui habitaient les bords du Rhin, et aux environs de Spire, de Worms, et de Strasbourg. Or telle était aussi l'étendue primitive du diocèse de Metz, qui s'avancait par Vic, Dieuze, Blamont, jusqu'à Sarrebourg et Saverne. Saint Clément et ses successeurs ont donc étendu leurs prédications à toute la nation des Médiomatriciens, et en ont été regardés comme les pasteurs, à une époque où les Médiomatriciens n'avaient pas encore perdu leur caractère de peuple particulier et distinct des nations circonvoisines.

apprécier le mérite de Warnefride et l'attirer à sa cour. Il le plaça quelque temps à Metz pour y fonder une école, et c'est là que Paul, à la prière de saint Angelramne, a écrit son Histoire des évêques de Metz sur les documents qui lui furent communiqués, et avec une sagesse de critique que n'ont pas imitée depuis les chroniqueurs qui ont traité le même sujet. Il est évident qu'en travaillant à cet ouvrage Paul Diacre avait sous les yeux : 1° les diptyques de l'Eglise de Metz, pour établir l'ordre de succession des évêques; 2° des documents anciens, qu'il désigne dans son livre sous le nom de *relatio prisca, relatio antiqua*; 3° qu'il s'est entouré autant que possible de ce que l'histoire générale de l'Eglise pouvait lui fournir, pour compléter l'histoire particulière qu'il avait à traiter. C'est ainsi qu'il suit pas à pas Grégoire de Tours dans tout ce qu'il raconte de saint Autor et du sac de Metz. Ce serait donc tomber dans une erreur manifeste que de dire, comme quelques auteurs ont voulu l'insinuer, que c'est de Paul Diacre que date cette tradition de l'Eglise de Metz. La critique et la probité de Warnefride, le soin qu'il a de se taire et de nous prévenir quand ses do-

uments ne lui fournissent point de détails, l'état des lettres à l'époque et dans le pays où il vivait, nous donnent l'assurance qu'il n'a recueilli que des faits qui lui étaient attestés par des autorités graves, ou dont l'Eglise de Metz était en possession depuis longtemps. A l'Histoire des évêques de Metz de Paul Diacre est annexé un catalogue exprimant la durée de l'épiscopat de chaque évêque. Ce catalogue n'est autre chose évidemment que la copie des diptyques de l'Eglise de Metz, que Paul Diacre a eue sous les yeux en composant ce petit ouvrage. Comme il a écrit son opuscule en style soutenu, et qu'il a voulu présenter au saint évêque Angelramne une œuvre édifiante plutôt que scientifique, il n'a pas voulu sans doute la parsemer de chiffres, que du reste l'Eglise de Metz possédait déjà. Mais pour que tout fût réuni en un seul corps, il a fait extraire des diptyques et transcrire à la suite de son manuscrit le catalogue que l'on y trouve et qui par conséquent doit avoir l'autorité d'un document authentique (a).

B Outre l'ouvrage de Paul Diacre et le catalogue qui y est annexé, nous avons encore une histoire de nos évêques, intitulée *Chronique des évêques de Metz*. Cette

(a) L'opuscule *De Episcopis Metensis Ecclesie* de Paul Diacre est imprimé, avec les autres ouvrages qui nous restent de cet auteur, dans le tome XIII^e de la *Maxima Bibliotheca veterum Patrum*, éditée à Lyon, 1677. Le manuscrit d'après lequel cette Edition a été faite, était du ix^e siècle, ou du moins conforme à un manuscrit du ix^e siècle; car le catalogue qui y est annexé s'arrête au quatrième successeur de saint Angelramne, à Walla, mort en 883.

D. Calmet, dans le 1^{er} volume de son Histoire de Lorraine, donne, d'après un manuscrit du couvent de Saint-Arnoul de Metz, un texte de cet opuscule, bien différent, en ce qui concerne l'histoire de saint Clément, de celui qui est reproduit dans la *Maxima Bibliotheca veter. PP.* Mais le manuscrit de Saint-Arnoul a évidemment subi une énorme interpolation, qui a introduit dans l'œuvre de Paul Diacre, à la suite de ce qu'il a écrit sur saint Clément, un morceau contenant une grande partie des récits apocryphes qui ont eu cours aux x^e et xi^e siècles, sur la vie de l'apôtre de Metz. En voici les preuves.

1° Le manuscrit de Saint-Arnoul n'est, selon D. Calmet, que du xi^e, ou, tout au plus, du x^e siècle; or, c'était là l'époque de ces sortes d'altérations, dont on peut dire que souvent elles ont été faites par des hommes plus pieux qu'éclairés, qui pensaient compléter l'œuvre d'un auteur plus ancien, en y insérant les récits populaires qui étaient en vogue de leur temps. Les *Gesta Trevirorum*, édités dans le même volume par D. Calmet, ont, de l'aveu de ce savant, subi de semblables interpolations.

2° Le manuscrit, beaucoup plus ancien, d'après lequel a été faite l'Édition publiée dans la *Maxima Bibliotheca veter. PP.*, ne contient rien de ces récits apocryphes. Or, autant il est facile d'expliquer leur insertion dans le manuscrit de Saint-Arnoul, autant il serait difficile d'expliquer leur retranchement dans un manuscrit du ix^e siècle, si elles se fussent trouvées dans l'autographe de Paul Diacre.

3° Paul Diacre dit un mot de l'opinion de quelques personnes, relativement à l'absence de serpents dans le lieu où saint Clément fixa d'abord sa demeure: mais ce n'est qu'avec précaution, et en laissant à d'autres la responsabilité d'une assertion qui ne lui semblait pas avoir tous les motifs désirables de crédibilité. *Asseverant, dit-il, qui ejusdem loci habent cognitionem, quod ubi primitus habitavit, nec serpens consistere queat, sed et omnino noxiæ pestes locum illum refugiant unde olim veræ salutis emanarunt insignia.* Voilà tout ce que l'on trouve dans Paul Diacre, qui puisse avoir quelque rapport avec ces prétendues merveilles racontées dans le manuscrit de Saint-Ar-

noul à la suite du passage que nous venons de citer. Mais qu'il y a loin de ce passage si réservé, et où la cause d'un phénomène, affirmé par des personnes qui connaissent les lieux, n'est pas même cherchée dans les actes personnels de saint Clément, à cette ridicule histoire de serpents insérée dans le manuscrit de Saint-Arnoul! Il y a même une véritable contradiction entre l'esprit dubitatif du passage précédent et le ton affirmatif du fragment interpolé. Le même auteur, et Paul Diacre surtout, ne peut avoir écrit dans la même page des choses aussi disparates.

4° Le style du fragment interpolé n'est pas celui de Paul Diacre: on n'y retrouve ni son goût ni son genre raisonnable; les pensées en sont exagérées, les superlatifs et les épithètes s'y entassent; enfin on y rencontre fréquemment des expressions telles que *præfatam urbem, amphitheatrum superius dictum, ou jam crebro nominatum, inibi, parvissimus, etc.* Ces locutions, qui ne sont nullement familières à Paul Diacre, indiquent une dégénérescence qui sent au moins le x^e siècle. Que l'on en juge par le commencement de ce morceau que nous donnons ici: *Ferunt namque antiquiores nobis a senioribus prisca cultui sanctæ religionis admodum deditis veracissimo per varios temporum successus relatu vulgatum hujus sanctissimi præsulis atque apostolici viri tam ingens quod oculi non decet miraculum. Eo namque temporis articulo quo idem venerabilis pontifex ad præfatam devenerat urbem, maxima ejusdem pagi clades devastabat plebem. Amphitheatrum enim jam superius dictum tanta erat serpentium multitudine plenum, etc.* Le reste est dans le même goût.

5° Enfin, on remarque même que l'altération de l'ouvrage de Paul Diacre a été progressive et s'est accrue avec le temps. C'est ce qu'ont reconnu les Bénédictins de Saint-Vanne (*Hist. de Metz, t. 1, p. 263, note*), en collationnant les manuscrits des couvents de Saint-Arnoul, de Saint-Symphorien et de Saint-Clément de Metz.

Il nous est donc démontré par toutes ces raisons que le manuscrit de Saint-Arnoul a été réellement interpolé, et que pour avoir l'œuvre authentique de Paul Diacre, il faut recourir à l'Édition qui a été publiée dans la *Maxima Bibliotheca veter. PP.* Il est étonnant que les Bénédictins de Saint-Vanne, qui soupçonnaient l'altération du manuscrit de Saint-Arnoul, n'aient pas eu, non plus que D. Calmet, connaissance du vrai texte de Paul Diacre. Du moins ces savants ne raisonnent que d'après le texte altéré de Saint-Arnoul, sans supposer qu'il en existe un autre. Cette remarque est importante pour le sujet que nous avons entrepris de discuter.

chronique donne aussi la durée de l'épiscopat de chaque évêque ; mais elle n'est que du XII^e siècle (a). Enfin, nous possédons encore d'autres catalogues de même genre, mais ils sont tous postérieurs à celui de Paul Diacre (b).

2^o Cette série d'évêques ne saurait être attaquée dans son intégrité. Ceux des premiers siècles, sur lesquels la critique aurait pu chercher à soulever des difficultés, sont la plupart honorés comme saints dans l'Eglise ; leur tombeau a été vénéré, et leurs reliques ont été transférées et honorées dans divers lieux, jusqu'à la fin du siècle dernier. Aussi les savants dont nous combattons l'opinion, n'ont-ils jamais révoqué en doute l'existence d'aucun de ces évêques (c).

3^o On ne saurait non plus attaquer par des raisons directes la durée assignée à l'épiscopat de chacun de ces évêques dans les divers catalogues cités plus haut. Car tous ces catalogues sont généralement d'accord sur la durée des épiscopats ; les différences que l'on y rencontre viennent de fautes de copistes, ou bien de ce que les uns emploient des nombres ronds, tandis que les autres ajoutent aux années les mois et les jours.

Pendant les premiers siècles, où elle paraît suspecte à nos adversaires, la durée de ces épiscopats n'a rien que de conforme à la loi ordinaire de la succession, dans toute la série de nos évêques. Car durant les cinq siècles écoulés depuis le milieu du premier siècle jusqu'à l'an 550 où siégeait saint Villicus, vingt-quatre évêques sont montés sur le siège de Metz ; et dans les cinq siècles suivants, c'est-à-dire de saint Villicus à Adalbéron III, qui fut élevé sur le siège de Metz en 1047, on en compte vingt-cinq. La différence d'un évêque ou deux, dans le même espace de cinq cents ans de part et d'autre, pourrait même, sans recourir à la combinaison fortuite des âges de l'ordination et de la durée inégale de la vie humaine, s'expliquer par le défaut de succession immédiate, qui dut se présenter plus fréquemment durant les premiers siècles, où l'administration des Eglises ne pouvait être aussi régulière qu'elle le fut depuis, lorsque la religion fut devenue dominante dans l'Etat.

(a) Cette Chronique a été imprimée dans le Spicilege de d'Achéry (*Edit. in-fol., t. II, p. 224*).

(b) Voyez le *Monitum* du Spicilege de d'Achéry, placé en tête de la Chronique citée plus haut. Voyez aussi les *Bollandistes* (*Acta sanct., t. XXXVII, 29 août, art. S. Adelphe*).

(c) Saint Clément a été inhumé dans la crypte de l'oratoire qu'il s'était fait près de l'amphithéâtre. Cet oratoire fut, depuis, un lieu sacré pour les chrétiens de Metz, et la plupart de nos anciens évêques y furent inhumés à côté de saint Clément. Plus tard on bâtit sur cet oratoire, sous le titre de Saint-Félix, une grande église qui, au XI^e siècle, fut rebâtie et prit le nom de Saint-Clément. Aux environs de Saint-Clément, dans la partie du Sablon qui avoisine la ville, entre la Seille et la Moselle, se trouvaient plusieurs autres magnifiques églises, dont la plus célèbre fut celle qui, dédiée primitivement à saint Jean l'évangéliste, avait pris dans la suite le nom de Saint-Arnoul, lorsque le saint évêque de ce nom y fut inhumé et honoré. De là vient que ce lieu était désigné par les mots *ad Basilicas*. En 1552, toutes ces belles églises furent rasées par ordre du duc de Guise, et à leur place furent construites des fortifications, dans le but de mettre Metz en état de défense contre l'agression de Charles-Quint. Les reliques de saint Clément avec les reliques des saints évêques Victor I et II, Sambace, Phronime, Legonce et Explèce, furent alors transférées *intra muros*, et déposées plus tard dans une église qui prit le nom de Saint-Clément. Les reliques de saint Siméon avaient été données, en 770, à l'abbaye de Sénones

A Or, en mettant au bout l'un de l'autre tous ces épiscopats, à partir de celui de saint Hespérius, qui siégeait certainement à Metz en 535, la durée assignée dans nos catalogues à l'épiscopat de chaque évêque nous conduit jusqu'au milieu du premier siècle, pour le commencement de l'épiscopat de saint Clément : résultat qui confirme complètement l'antique tradition de l'Eglise de Metz.

Voilà donc une tradition et des monuments à l'appui, qui en saine critique ne peuvent assurément pas être méprisés, et l'on doit bien se garder de la confondre avec ces traditions et ces documents sans autorité que les savants ont eu trop souvent, nous en convenons, à combattre et à faire disparaître. Il nous semble que pour ébranler une tradition si ancienne, si imposante, si solidement appuyée par des monuments authentiques, si bien en harmonie avec l'état de notre patrie durant les premiers siècles de la domination romaine dans les Gaules, il faut des arguments puissants et bien positifs. Voyons donc les preuves de nos adversaires : si nous parvenons à montrer, comme nous l'espérons, qu'elles ne sont nullement péremptoires, notre thèse restera debout avec toute l'autorité que nous venons de lui revendiquer.

Les arguments de nos adversaires se rapportent à différents chefs. Nous allons les exposer de suite, et les réunir en un seul faisceau, afin que l'on ne puisse pas nous soupçonner d'en dissimuler la valeur. Nous y répondrons ensuite article par article.

I. Saint Victor I^{er}, cinquième évêque de Metz, a assisté à un concile de Cologne tenu en 345, ou du moins a souscrit au concile de Sardique tenu en 347, comme on le voit par les Actes de ces conciles ; or, en donnant vingt ans d'épiscopat à chacun de ses quatre prédécesseurs, on arrive à peine au milieu du III^e siècle, pour y placer la mission de saint Clément et les commencements de l'Eglise de Metz. En outre, d'après Grégoire de Tours suivi par Paul Diacre, saint Autor, treizième évêque de Metz, a été enmené captif par Attila, lorsque ce prince barbare est venu saccager Metz en 451. Voilà donc deux dates qui fixent les commencements de l'Eglise de

par saint Angelramne. L'évêque Drogou, au IX^e siècle, avait également retiré de Saint-Clément les reliques de saint Ruffe, qu'il avait accordées à l'abbaye d'Otternheim, près Worms ; celles de saint Adelphe, qu'il avait données à l'abbaye de Neuwillers, au diocèse de Strasbourg ; et celles de saint Céleste et de saint Autor, dont il enrichit l'abbaye de Maurmoutier. L'église de Many, près Faulquemont, possède de temps immémorial des reliques de saint Céleste et de saint Autor, qui lui ont sans doute été données à l'époque de leur translation à Maurmoutier. Enfin, l'empereur saint Henri avait, au commencement du XI^e siècle, transféré en Allemagne les reliques de saint Félix. Le corps de saint Patient avait été inhumé dans l'église de Saint-Jean *ad Basilicas*, et fut, en 1552, transféré *intra muros* dans l'église de Saint-Arnoul. Le corps de saint Urbice fut d'abord déposé dans l'église de Saint-Maximin au delà de la Seille, puis dans une chapelle construite en son honneur hors de la ville et près de la porte des Allemands, d'où, en 1552, il fut transféré dans l'église paroissiale de Saint-Eucaire. La plupart de ces reliques ont été perdues pendant la révolution de 1793. L'église de Saint-Martin de Pont-à-Mousson conserve encore quelques os de saint Clément, qui lui avaient été donnés depuis longtemps, et dont elle vient de rendre quelques fragments à la cathédrale de Metz. Telle est l'histoire des reliques de nos quinze premiers évêques. Comme l'existence des évêques suivants ne peut en aucune manière être révoquée en doute, nous ne pousserons pas plus loin ces indications.

Metz au moins deux siècles plus tard que ne le font nos catalogues.

II. Nous avons une lettre de saint Ruffe, neuvième évêque de Metz, à saint Nicétius, archevêque de Trèves, son métropolitain. Or, saint Nicétius n'a occupé le siège de Trèves que vers 532, et saint Ruffe, selon nos catalogues, aurait dû vivre au commencement du III^e siècle : autre difficulté de chronologie (a).

III. Il paraît bien qu'on a allongé la durée de l'épiscopat de plusieurs anciens évêques de Metz, pour atteindre les temps apostoliques ; car on doit regarder comme exorbitante et bien improbable la durée de l'épiscopat des évêques suivants, choisis parmi les plus anciens : saint Clément, qui a siégé 23 ans, saint Félix 42 ans, saint Siméon 30 ans, saint Ruffe 29 ans, saint Firmin 45 ans, saint Légonce 34 ans, saint Autor 49 ans, et saint Urbice 29 ans (b).

IV. Il est à croire aussi que, toujours dans le but d'atteindre à cette antiquité, on a inséré dans le catalogue des évêques de Metz des noms pris dans les catalogues des Eglises voisines. Car saint Clément, saint Légonce et saint Autor sont nommés dans le catalogue des évêques de Trèves, et saint Firmin dans celui des évêques de Verdun.

V. L'histoire de saint Clément est remplie de détails apocryphes, qui ne méritent aucune croyance. Comment admettre qu'arrivant à Metz vers l'an 50, il se soit établi dans les cavernes de l'amphithéâtre qui, à cette époque, ne pouvait être abandonné et encore moins être en ruine, vu qu'il ne devait être construit que depuis une vingtaine d'années ? Comment admettre que Metz, si peuplée alors, et cet amphithéâtre nouvellement construit, fussent des repaires de dragons et de serpents, que saint Clément aurait emmenés comme un troupeau se noyer dans la Seille ? Comment admettre qu'il ait dédié un autel à saint Pierre du vivant de cet apôtre, qu'il ait fait construire plusieurs églises à une époque où les chrétiens n'en bâtissaient pas encore, etc. ?

VI. Le culte de saint Clément était inconnu à Metz avant l'évêque Hériman, qui, en 1090, releva ses reliques, les renferma dans une châsse et les fit honorer dans une église qu'il fit bâtir et qu'il dédia en l'honneur de saint Clément (c).

VII. Comment croire que saint Patient, quatrième évêque de Metz, fût Grec d'origine, et envoyé par saint Jean l'évangéliste, vu que son nom même est latin ? Et l'histoire de la dent de saint Jean, que saint Patient aurait reçue de cet Apôtre, et qu'il aurait fait honorer comme une relique, n'est-elle pas controuvée ?

VIII. On ne voit point de conciles tenus à Metz avant le VI^e siècle, ce qui montre évidemment que

(a) Voyez ces difficultés de chronologie proposées par D. Calmet, dans sa dissertation sur les évêques de Metz (*Hist. de Lorraine, t. I, p. 18 et suiv.*). Nous ne parlons pas de saint Firmin ou Phronime, qu'un anachronisme de Baronius, dans le Martyrologe romain, fait assister au concile d'Agde en 506. On ne peut voir dans cette erreur que le résultat d'une distraction, car les Actes de ce concile portent : *Firminus presbyter, missus a domino nro Pappalo episcopo, subscripsi*. Cette souscription, comme on le voit, n'est pas même celle d'un évêque.

(b) Voyez D. Calmet à l'endroit cité plus haut, et l'abbé Clouet (*Hist. ecclésiast. de la province de Trèves, p. 55, note*).

(c) Histoire de Metz par les Bénédictins de Saint-Vanne, t. I, p. 210.

(d) Voyez D. Cajot (*Antiquités de Metz, p. 167*). — Nous ne parlons pas de l'absence d'antiquités monumentales, telles que pierres tumulaires, débris de constructions, etc., qui indiqueraient dans ces premiers siècles la présence du christianisme à Metz.

cette Eglise est très-récente, puisque partout on voit la célébration des conciles suivre de près l'établissement des grandes Eglises (*Hist. de Metz, t. I, p. 199*.)

IX. Enfin, si l'Evangile a été prêché et a eu des sectateurs à Metz dès le I^{er} siècle, comment supposer que la chose soit restée inconnue aux autorités de la ville qui, étant païennes, auraient dû s'en préoccuper ? Comment se persuader que les Romains aient permis que l'on exerçât publiquement et paisiblement au milieu d'eux, dans la ville de Metz, une religion contraire à la religion de l'Etat et prohibée par les édits des empereurs ? Car on ne cite à Metz ni martyrs, ni confesseurs de la foi durant les persécutions qui en ont tant fait ailleurs, et notamment à Trèves. Cependant l'empereur Maximien-Hercule, à qui le nom chrétien était si odieux, a certainement visité Metz. C'est ce qu'atteste l'inscription d'un monument trouvé dans cette ville (d).

Voilà les objections. Nous ne les avons point dissimulées, ni affaiblies : reprenons-les successivement pour y faire nos réponses.

I. Nous dirons d'abord avec les Bollandistes (e), que s'il fallait suivre la chronologie assignée par nos adversaires pour l'épiscopat de saint Victor et pour celui de saint Autor, on tomberait dans de graves difficultés. Cherchons d'abord dans la chronologie de nos anciens évêques une date sûre qui puisse nous servir de point de départ. L'épiscopat de saint Hespérius nous la fournit. Cet évêque a assisté et souscrit au premier concile de Clermont tenu en 555 (f), et nous devons regarder comme exacts les documents qui le font monter sur le siège épiscopal en 531. Or, 1^o en faisant assister saint Autor, treizième évêque de Metz, au sac de cette ville par Attila en 451, et saint Hespérius, le vingt-troisième, au concile de Clermont en 555, on ne trouve que 84 ans de saint Autor à saint Hespérius, ce qui ne laisse, terme moyen, qu'environ 8 ans d'épiscopat pour chacun des dix évêques qui remplissent cet intervalle : tandis que, dans les cinq siècles suivants, aussi bien que dans toute la suite de nos évêques, la durée moyenne des épiscopats est d'environ 20 ans. Cette irrégularité dans la loi de succession de nos évêques accuse certainement une erreur dans la première de ces deux dates, puisque la seconde est incontestable. 2^o D'après nos catalogues, les évêques, de saint Victor à saint Autor, ont dû siéger l'espace de près de 200 ans, et il n'y a que 104 ans du concile de Cologne à l'invasion d'Attila. Les mêmes catalogues donnent au moins 225 ans pour la somme des épiscopats de saint Autor à saint Hespérius, et il n'y a que 84 ans du sac de Metz par Attila au premier concile de Clermont. Il faut donc, d'un côté, regarder comme non avenue une tradition antique et constante, aussi

Cet argument négatif n'est objecté par aucun savant. Car on sait que l'on ne bâtissait point encore d'églises dans les premiers siècles, et que les Médiomatriens n'étaient guère dans l'usage d'élever des monuments sur les tombeaux de leurs défunts. Toutes les pierres tumulaires qui datent de cette époque, portent en effet le cachet du paganisme romain, que les chrétiens ne pouvaient imiter. Au reste cet argument prouverait trop, car on ne connaît dans le diocèse aucun monument d'origine chrétienne qui remonte au VI^e siècle : et cependant le christianisme, de l'aveu de tout le monde, y était établi au moins dès le commencement du IV^e siècle.

(e) Sur cette première difficulté, voyez les *Act. SS. Tom. XIV, art. S. Servais, au 13 mai; Tom. XXXVII, art. S. Autor, au 10 août, et art. S. Adelphe, au 29 août*.

(f) *Hespérius in Christi nomine episcopus Ecclesie Metensis consensi et subscripsi (In Actis concilii Arvernensis I, apud Sirmund., Concilior. Gallicanor. I, ad annum 555)*.

bien que des documents qui datent du VIII^e siècle, et qui ne portent en eux-mêmes aucun caractère de fausseté ni de supposition, et de l'autre reconnaître pour une suite de dix évêques une interruption de la loi historique des successions épiscopales. Ces deux conséquences sont bien graves en critique, et, pour être admises, elles ont besoin d'être appuyées sur des monuments tout à fait incontestables. Voyons donc si tels sont ceux qu'alléguent nos adversaires.

D'abord les Actes du concile de Cologne, auquel on prétend que saint Victor assista, ne peuvent être présentés comme un document d'une valeur irrécusable. Les Bénédictins de Saint-Vanne (*Histoire de Metz*, t. I, p. 216), avec Baronius, Tillemont, et d'autres savants, les regardent au contraire comme supposés, ou, disent-ils, que les noms des Pères qui y ont souscrit sont évidemment copiés sur les Actes du concile de Sardique tenu l'année suivante, et qu'Euphratas, évêque de Cologne, contre qui ce concile aurait été convoqué et qui y aurait été déposé et flétri, a cependant assisté l'année suivante au concile de Sardique, et a même été député par ce concile vers l'empereur Constance. Le P. Henschénius, dans sa savante dissertation sur saint Servais, évêque de Tongres, tout en admettant comme réelle l'existence de ce concile, en regarde cependant les Actes comme gravement altérés, au moins en ce qui concerne les noms propres. Ainsi, 1^o il fait remarquer, d'après le P. Sirmont, que le mot *Laticlavo* est substitué au mot *Articlavo* qui est le nom ancien de la ville de Verdun. 2^o Il cite comme mal à propos insérée dans ces Actes la souscription de Simplicius, évêque d'Autun, qui n'a vécu qu'au siècle suivant, tandis qu'en 546 c'est saint Cassien qui lui paraît avoir dû occuper le siège d'Autun. 3^o Il penserait également que quelque demi-savant, ou quelque ignorant copiste, y aurait aussi inséré, à tort, ou au moins y aurait formé par l'altération d'un autre nom, celui d'Euphratas, évêque recommandable par sa science et sa vertu, et qu'il croit le successeur immédiat de celui qui aurait été déposé dans le concile. Les Pères du concile auraient tu le nom de celui-ci, pour ne point imposer à sa mémoire une flétrissure trop solennelle, ou bien peut-être le nom de cet évêque déposé avait-il quelque rapport avec celui d'Euphratas, que le correcteur ou le restaurateur inhabile aura cru devoir y substituer. Telles sont les principales altérations que Henschénius remarque dans les Actes de ce concile (a). Certes l'autorité d'un tel document est bien loin d'être irrécusable, quelle que soit d'ailleurs l'opinion que l'on adopte sur l'existence du concile de Cologne.

Le second monument que l'on oppose à nos catalogues est le texte des Actes du concile de Sardique tenu en 547, et auquel on prétend que saint Victor aurait également souscrit. Mais les souscriptions des évêques, dans les Actes de ce concile, parmi lesquelles on lit en effet le nom de Victor, même deux fois, sont données sans aucune indication de la ville épiscopale de chaque signataire. Ce n'est que par une supposition assez gratuite qu'on prétend que l'une de ces souscriptions, Victor, est celle de l'évêque de Metz. Une induction aussi conjecturale suffi-

rait-elle pour ruiner l'autorité de nos preuves positives ?

En troisième lieu, le témoignage de Grégoire de Tours n'offre pas un argument plus solide ; car cet historien se contredit manifestement lui-même sur le fait qui nous occupe, et le sens le plus raisonnable que l'on puisse donner à son texte est en faveur de nos catalogues, comme nous le verrons bientôt.

Enfin, la lettre de saint Ruffe, quatrième document que l'on allègue, n'est absolument d'aucune valeur, si ce n'est contre nos adversaires, comme nous nous réservons aussi de le démontrer plus bas.

Voilà donc les arguments les plus péremptaires de nos adversaires, qui ne se trouvent fondés que sur des monuments apocryphes ou falsifiés, sur des monuments contradictoires, ou d'une autorité purement conjecturale : documents que l'on doit, par conséquent, regarder en saine critique comme tout à fait impuissants contre la tradition de l'Eglise de Metz, l'autorité de nos catalogues, et la loi régulière des successions épiscopales.

Que si, cependant, l'on veut que l'évêque de Metz ait véritablement souscrit au concile de Cologne, nous allons voir que cet évêque doit être saint Autor, et non saint Victor.

En effet, dans son récit du sac de Metz et de la captivité de saint Autor par Attila, Grégoire de Tours, suivi sur ce point par Paul Diaire, fait saint Autor contemporain de saint Servais, évêque de Tongres. Il raconte comment saint Autor a été prévenu par saint Servais de l'arrivée prochaine des barbares et du désastre futur de sa ville épiscopale (*Hist. Franc. l. II, c. 5*). Or saint Servais est un des Pères du concile de Cologne tenu en 546, et probablement aussi du concile de Sardique tenu en 547. Il est donc antérieur d'un siècle à Attila. D'un autre côté, en suivant les catalogues de nos évêques, saint Autor aurait occupé le siège de Metz depuis vers l'an 526 jusque vers l'an 575. C'est donc ce dernier qui aurait souscrit au concile de Cologne avec son contemporain et son ami saint Servais ; et dans les Actes que nous avons de ce concile, il faudrait lire Autor au lieu de Victor. Une erreur de copiste aurait ainsi substitué ce dernier nom à la place du nom véritable dans les souscriptions des Pères du concile. Après les autres falsifications ou corrections signalées dans les Actes de ce concile par le P. Sirmont et par le P. Henschénius, et que nous avons mentionnées plus haut, les Bollandistes n'hésitent pas à admettre ici une erreur de même genre, qui a dû introduire dans ces Actes le nom de Victor à la place de celui d'Author ; ils citent même des auteurs plus anciens qui ne doutent nullement de cette altération (b). D. Cajot se récrie, il est vrai ; mais pour rejeter cette correction d'un texte fautif, il est obligé de faire une hypothèse semblable, tout à fait gratuite et bien plus difficile à expliquer, en mettant Aravatus ou Arvatus pour Servatus dans le texte de Grégoire de Tours. Entre les noms Autor et Victor la différence n'est pas grande, surtout dans les écritures antiques. C'est à peu près le même nombre de traits presque identiques ; et l'on conçoit

(a) Voici un extrait des propres paroles du P. Henschénius : *Simplicio datur episcopatus Augustodunensis, cum ibidem videatur tunc sedisse sanctus Cassianus, et post hunc Egemonius, ac dein sæculo sequenti Simplicius, uti diximus ad Vitam sancti Amatoris, 1 Maii. Liceat nobis ergo, cum venia lectoris, indicare quod arbitremur aliud nomen quoque in eundem textum irrepsisse, aut falso suppositum a sciolo aliquo, aut ab imperito librario longe deformatum, ipsius scilicet episcopi Agrippinensis, ab aliis autem in concilio episcopis forsam alto silentio involutum ut famæ illius consuleretur, aut pro nomine Euphraxii, Euprasiive aut alio simili deformatum ; Euphratæ, in-*

quam, viri et eruditissimi et integerrimi, ut mox palebit : imo quem arbitramur nequitiis ulterius detexisse et in ejus depositi locum fuisse subrogatum. (Acta SS., de S. Servatio, die 13 Maii, p. 210, C.)

(b) *Considerat hic Autor cum sancto Servatio in concilio Agrippinensi ; sed littera unica mutata per amanuensium inadvertentiam in Actis scribitur Victor : qui error jam ante observatus fuit a Meurissio, episcopo, in Historia episcoporum Metensium ; ab Ægidio Gelenio, lib. 1 de Magnitudine Colonia Agrippinensis, syntagmate 6, notatione 5 ; Claudio Roberto, in Gallia Christiana, aliisque (Acta SS. mensis Maii ad diem 13, de S. Servatio, p. 214, E.)*

sans peine qu'ayant probablement sous les yeux un manuscrit de six à sept cents ans, altéré de vétusté, tels que devaient être les Actes du concile de Cologne au x^e ou xi^e siècle, un manuscrit où sans doute les caractères des signatures étaient mal formés, comme c'est l'ordinaire, un copiste aura pu facilement être conduit à lire Victor au lieu d'Autor, qui est un nom propre rare dans l'Eglise, et qui peut-être lui était inconnu. Ce mot d'ailleurs ne se rencontrait qu'une fois dans son manuscrit; tandis que dans l'ouvrage de Grégoire de Tours le mot Servatius se trouve répété un trop grand nombre de fois pour que l'on puisse admettre la possibilité d'une erreur de copiste qui l'aurait substitué au mot Arvatus.

Quant aux Actes du concile de Sardique, les souscriptions qu'on y lit ont tant de rapport avec les souscriptions du concile de Cologne, que celles-ci une fois altérées, on conçoit aisément que cette prétendue correction soit passée dans les Actes du concile de Sardique, si toutefois on veut admettre que l'évêque de Metz y ait souscrit : ce que du reste rien ne prouve incontestablement, comme nous l'avons dit plus haut.

Pour compléter nos explications sur ce premier argument de nos adversaires, il nous reste, 1^o à rendre compte de la captivité de saint Autor autrement que par l'invasion d'Attila, et 2^o à faire voir que le sens le plus raisonnable du texte de Grégoire de Tours est conforme à la chronologie de nos catalogues.

1^o A l'époque où nos catalogues fixent l'épiscopat de saint Autor, l'histoire mentionne une grande invasion des barbares de la Germanie dans les provinces septentrionales des Gaules. L'empereur Constantin venait de mourir : ces barbares, que la terreur de son nom avait maintenus jusqu'alors, ne tardèrent pas à traverser le Rhin, pour porter leurs ravages sur les provinces de la Gaule. Le César Julien fut envoyé en Occident pour les combattre, et ayant remporté sur eux une célèbre victoire en 557, il parvint à les repousser au delà du fleuve et à en délivrer les provinces de l'empire. Durant cette invasion, Metz et son territoire furent saccagés et le saint évêque Autor emmené captif jusqu'à un lieu appelé *Decempagi*, que l'on croit être la ville de Dieuze.

2^o Puisque Grégoire de Tours fait saint Autor tout à la fois contemporain de saint Servais et d'Attila, il y a dans son récit un anachronisme évident, quelle que soit l'époque admise pour l'épiscopat de saint Autor. Il est vrai que D. Calmet, pour éviter l'anachronisme de saint Servais contemporain d'Attila, admet un second saint Servais, évêque de Tongres, inventé par Pagi; mais ce saint Servais II, tout à fait inconnu dans l'histoire, est rejeté par les autres critiques. Nous avons vu tout à l'heure que l'hypothèse qui substitue Arvatus à Servatius est également inadmissible. Nous pouvons ajouter que le mot Arvatus ne s'est rencontré dans aucun manuscrit de Grégoire de Tours, et qu'au viii^e siècle Paul Diacre lisait déjà *Servatius*. C'est donc bien saint Servais, contemporain des conciles de Cologne et de Sardique, que désigne Grégoire de Tours au chapitre cinquième du livre second de son Histoire des Francs.

Dans l'interprétation d'un auteur, entre deux hypothèses renfermant chacune un anachronisme, la critique veut que l'on admette celle qu'exigent les plus grandes autorités, et dont l'anachronisme trouve plus facilement sa raison dans les idées de l'auteur que l'on explique. Or, nous avons d'un côté nos ca-

atalogues, qui font saint Autor contemporain de saint Servais, et non d'Attila : et de l'autre, nous n'avons que le récit de Grégoire de Tours, qui implique contradiction. En outre, on explique facilement l'erreur de Grégoire de Tours dans le sens de nos catalogues. Les Bollandistes (a) ne trouvent rien d'étrange à supposer que cet auteur ait confondu ensemble diverses dévastations que Metz a eu à subir de la part des barbares d'au delà du Rhin, et qu'il ait attribué à Attila la captivité de saint Autor, quoiqu'elle ait eu lieu dans une invasion plus ancienne. En cela il n'aura fait que subir les idées de son temps et l'impression de terreur qui restait encore des ravages d'Attila.

« L'invasion d'Attila, dit l'auteur des Annales du moyen âge, fut un événement prodigieux qui frappa vivement l'imagination des contemporains et de la postérité; à tel point que le souvenir ne put s'en effacer. Il semble même qu'on y rattache la désolation de plusieurs provinces, le sac d'une multitude de villes qui, peut-être, furent ruinées dans un autre temps et par d'autres invasions (b). » Grégoire de Tours n'est pas d'ailleurs d'une exactitude à faire éloigner cette supposition, surtout en ce qui concerne les faits qu'il n'a point vérifiés par lui-même ou recueillis sur des documents sûrs. C'est ainsi que dans son Histoire des Francs, il intervertit et confond l'ordre de succession des rois Vandales, attribuant même à l'un ce qui appartient à l'autre (c). Rien donc de plus naturel dans son récit que l'anachronisme par lequel il fait saint Autor contemporain d'Attila.

Ainsi tout s'explique. L'erreur de Grégoire de Tours une fois reconnue et la rectification des Actes du concile de Cologne admise, les événements et les personnages reprennent leur place naturelle dans la chronologie. Mais il nous reste encore un document à discuter, la lettre de saint Ruffe à saint Nicétius son métropolitain.

II. Nous sommes étonnés, nous l'avouons, que le savant abbé de Sénones ait jugé cette prétendue lettre de saint Ruffe digne de figurer parmi les pièces du procès qu'il intente à l'antiquité de l'Eglise de Metz. Car, pour adopter et défendre un pareil document, il faut se jeter dans les contradictions les plus palpables. Comment, en effet, saint Ruffe, neuvième évêque de Metz, a-t-il pu exister en 552, si, comme le prétend D. Calmet, saint Autor, treizième évêque de Metz et quatrième successeur de saint Ruffe, a vécu 70 ans plus tôt et a été emmené captif par Attila en 451? Que faire en outre des treize évêques intermédiaires entre saint Ruffe et saint Hespérus, si le premier a écrit à saint Nicétius en 552, et si le second a assisté au concile de Clermont en 555? Le fait est que, dans cette lettre, l'on ne trouve rien qui prouve qu'elle soit de saint Ruffe, évêque de Metz. Elle est intitulée : *Epistola Rufi episcopi ad Nicetium papam*, sans aucune indication d'époque ni de lieu (d). Si l'on ne trouve pas dans l'histoire un autre Ruffe que l'évêque de Metz auquel on puisse l'attribuer, ou un autre Nicétius, pape ou archevêque, que celui qui gouvernait l'Eglise de Trèves au vi^e siècle, à qui elle ait pu être adressée par notre saint évêque, il faut conclure que c'est un document supposé, ou que l'on ne connaît pas tous les personnages de l'histoire : car il est bien évident que, dans aucune hypothèse, cette lettre n'a pu être écrite en 552 par saint Ruffe, évêque de Metz, à saint Nicétius, archevêque de Trèves.

On voit maintenant de combien peu de valeur sont les documents invoqués par nos adversaires contre

(a) *Acta SS. Augusti, ad diem 10, de S. Auctore, n. 5.*

(b) *Annales du moyen âge, t. II, l. v, p. 212, Edit. in-8°, Paris, 1825.*

(c) Voyez les *Acta sanctor., Maii die 15, de S. Servatio, p. 215, n. 14, et l'histoire des Francs de Gré-*

goire de Tours dans la collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, publiés par M. Guizot.

(d) Voyez l'histoire de France de Duchesne, où cette lettre est rapportée, tom. I, p. 863.

l'origine apostolique de l'Eglise de Metz, et dans quelle confusion, dans quelles contradictions, dans quelles inextricables difficultés on est entraîné en les admettant. Aussi aucun de nos adversaires n'a tenté de coordonner la chronologie de nos évêques selon ces documents : c'eût été chose impossible. En suivant, au contraire, la chronologie de nos catalogues, avec les explications bien simples que nous venons de donner, tout se conçoit, tout devient clair, tout se coordonne et s'accorde parfaitement. Ce n'est pas saint Victor qui a assisté au concile de Cologne, mais saint Autor, contemporain, non d'Attila, mais de saint Servais qui, comme lui, a souscrit au même concile. C'est par ce dernier qu'il a été prévenu de l'invasion des barbares qui ont saccagé Metz vers le milieu du iv^e siècle et qui l'ont emmené captif. Enfin, la loi historique de la durée des évêchés se soutient dans toute la série de nos évêques, et l'on n'est pas obligé de fouler aux pieds des monuments anciens et dignes de respect.

L'article de la chronologie éclairci et fixé, les autres difficultés n'étant que des preuves négatives ou des obscurités de détail, sont trop secondaires pour ébranler notre thèse. Nous allons cependant y répondre.

III. C'est bien gratuitement, pouvons-nous dire avec les Bollandistes, que l'on regarde comme exorbitante et improbable la durée de l'épiscopat de plusieurs de nos anciens évêques, et que D. Calmet suppose qu'on l'a allongée, pour plusieurs d'entre eux, dans le but d'atteindre aux temps apostoliques. Nous avons déjà fait voir que, pendant les cinq premiers siècles de nos catalogues, auxquels ce reproche s'applique, la durée moyenne des évêchés est la même que dans les cinq siècles suivants, où les successions épiscopales sont tout à fait sûres. L'inspection de nos catalogues suffirait d'ailleurs pour faire tomber la supposition de D. Calmet. Car un faussaire de ce genre aurait-il laissé des évêchés de 3 ans 2 mois, de 3 ans 6 mois, etc., comme ceux de saint Victor II, de saint Bonnole, à côté d'épiscopats de 42 ans 6 mois, de 54 ans, etc., comme ceux de saint Firmin et de saint Légonce? N'aurait-il pas réparti ses additions d'une manière moins inégale et plus vraisemblable? Enfin, pourquoi voudrait-on que ce qui a eu lieu plus tard n'ait pu exister dans les siècles anciens? Du viii^e au xi^e siècle, sans sortir de nos catalogues, nous trouvons que saint Sigisbauld a siégé 24 ans; saint Chrodegang, 23 ans; saint Angelramne, 23 ans; Drogon, 33 ans; Robert, 34 ans; saint Adalbéron I, 55 ans; Thierry II, 43 ans; Adalbéron III, 26 ans; et Etienne, 44 ans. Ce dernier fut sacré en 1021, plus d'une année après son élection, par le pape Calixte II son oncle, et mourut le 29 décembre 1065. Nos quatre derniers évêques d'avant la révolution de 1793 ont été évêques, M. de Feuillade, 28 ans; M. de Coislin, 36 ans; M. de Saint-Simon, 27 ans; et M. de Montmorency, 55 ans. Ce dernier fut fait évêque d'Orléans, en 1753; de Condom, en 1757; et de Metz, en 1760; il a vécu jusqu'en 1808 (a). D. Calmet et ses disciples ne sont donc pas fondés à porter contre nos catalogues une accusation de fausseté, parce qu'ils présentent quelques longs évêchés dans les premiers siècles, puisque cette difficulté n'en est pas une pour les siècles suivants.

IV. De ce que les noms de quelques-uns de nos anciens évêques se trouvent dans les catalogues d'autres Eglises, faut-il conclure que nos catalogues ont

A été falsifiés par l'introduction d'évêques étrangers à l'Eglise de Metz? Nous ne le pensons pas. Le même nom, en effet, n'a-t-il pas pu être porté par différents personnages dans ces siècles anciens, comme cela a eu lieu plus tard et a lieu encore aujourd'hui? Dira-t-on que saint Abbon, qui siégeait à Metz au commencement du viii^e siècle, a été inséré à tort dans nos catalogues, parce que, vers la même époque, un évêque nommé aussi Abbon occupait le siège de Verdun? La certitude de l'histoire de ces temps-là s'y oppose. Reconnaissons donc que cette identité de nom ne prouve rien contre l'autorité de nos catalogues. Ce qui le fait bien voir, c'est qu'elle tombe précisément sur des personnages bien connus, et dont l'existence comme évêques de Metz est indubitable. Personne, en effet, ne peut révoquer en doute que saint Clément ne soit le premier évêque de Metz; l'épiscopat de saint Autor se lie à l'histoire de Metz par des faits incontestables; saint Firmin est mentionné comme évêque de Metz dans le Martyrologe romain, et, enfin, les reliques de tous ces saints évêques ont été conservées jusqu'à ces derniers temps à Metz, ou dans les églises auxquelles elles ont été données (b). Que si l'on insistait sur la réalité des emprunts de ce genre, il faudrait les attribuer, non à l'Eglise de Metz, dont la série des évêques est trop inattaquable, mais aux Eglises voisines dont les catalogues, tout à fait insuffisants pour remonter aux temps apostoliques, sont d'ailleurs loin d'offrir la même certitude que celui de l'Eglise de Metz. Peut-être aussi que les soins donnés par quelques-uns de nos évêques à des peuples voisins dont les Eglises se trouvaient privées de pasteurs, auraient été la cause de l'insertion de leurs noms dans les diptyques de ces Eglises. Cette conjecture n'est pas tout à fait improbable, lorsqu'on se rappelle l'usage assez reçu parmi les premiers évêques des Gaules, de se regarder comme les missionnaires de toute une province, quand cette province manquait d'autres pasteurs. L'objection que nous réfutons ne peut donc fournir aucun argument sérieux contre l'autorité des catalogues de l'Eglise de Metz.

V. Mais en voici une autre qui paraît d'un plus grand poids aux yeux de nos adversaires, et sur laquelle ils insistent longuement. L'histoire de saint Clément est remplie de détails apocryphes qui ne méritent aucune croyance.

Des vérités historiques peuvent, nous n'en disconvenons pas, être embarrassées et obscurcies par des récits apocryphes. Le devoir d'une sage critique est alors, non pas d'abandonner la vérité avec l'erreur, mais de chercher à dégager l'une de l'autre, pour conserver la vérité et rejeter l'erreur. En reconnaissant des caractères de vérité à nos anciennes traditions, nous sommes loin de vouloir donner la même autorité à tout ce que des récits populaires, accueillis par de crédules auteurs, ont pu y ajouter. Nous nous en tenons, pour l'histoire de saint Clément, à l'œuvre authentique de Paul Diacre, c'est-à-dire à cette œuvre, telle qu'elle est reproduite dans la *Maxima Bibliotheca veterum Patrum*. Nous rejetons le texte altéré du manuscrit de Saint-Arnoul et des autres manuscrits du x^e siècle, dont nous avons prouvé l'interpolation (c). Or, c'est dans ces manuscrits falsifiés que se sont accumulées aux x^e et xi^e siècles, toutes ces légendes incroyables, souvent ridicules, et auxquelles nos adversaires ont recours pour attaquer la vérité de l'histoire de saint Clément. Le texte véritable de Paul Diacre est grave, raison-

gne, est venu, en 1844, visiter la sainte Robe à Trèves, dans sa 49^e année d'épiscopat; il a célébré, en 1845, le 50^e anniversaire de son sacre, et est mort en 1846, après 51 ans d'épiscopat.

(b) Voir, plus haut, la note de la col. 681.

(c) Voir, plus haut, la note de la col. 679.

(a) L'histoire contemporaine nous offre des exemples non moins remarquables de longs évêchés. Monseigneur le cardinal de la Tour d'Auvergne, actuellement évêque d'Arras, a été institué par le concordat en 1802, et a, par conséquent, déjà 45 ans d'épiscopat. Monseigneur Droste de Vischering, évêque de Munster, frère de l'illustre archevêque de Colo-

nable, et exempt de ces histoires controuvées, que nous abandonnons volontiers à toutes les rigueurs de la critique. Ainsi, ce cinquième chef d'objections tombe de lui-même, sans qu'il soit nécessaire de nous y arrêter. Nous discuterons seulement quelques circonstances du récit de Paul Diacon, qui paraissent offrir de l'obscurité.

L'amphithéâtre étant de construction récente, comment Paul Diacon a-t-il pu dire que saint Clément s'y fit une demeure et un oratoire?—Cet auteur n'exprime cette circonstance qu'en en laissant la responsabilité à d'autres. *In cavernis, ut ferunt, amphitheatri hospitium habuit*; voilà ses expressions. Si on les pèse bien, on verra même qu'elles ne supposent nullement l'amphithéâtre en ruines, et qu'on a évidemment abusé des mots *in cavernis*, pour en venir à cette supposition. Que faut-il, en effet, entendre par ces cavernes de l'amphithéâtre? N'étaient-ce pas des chambres pratiquées sous les gradins, dont les unes étaient réservées pour les animaux employés dans les spectacles, et dont les autres servaient d'habitation aux gardiens ou à d'autres personnes auxquelles saint Clément, en partant de Rome, aurait bien pu être adressé et recommandé? Ou bien ces cavernes étaient-elles des espèces d'échoppes adossées à l'amphithéâtre, ou, enfin, d'autres cavités ou constructions voisines, qui tiraient leurs noms de ce monument? Quoi qu'il en soit, rien dans ces expressions ne suppose que saint Clément ait pris sa demeure dans l'intérieur même de l'amphithéâtre, et encore moins que ce monument fût en ruine.

Une autre circonstance que l'on objecte, c'est la consécration que fit saint Clément de son oratoire, sous le nom de Saint-Pierre, quoique cet apôtre fût encore vivant. Cela nous étonne, parce que nous at-

(a) Quoique ce ne soit pas ici le lieu de traiter des fondements du culte de saint Clément, comme l'objection que nous venons de réfuter attaque directement ce culte; nous ferons rapidement les observations suivantes.

De ce qu'avant l'élévation et la translation des reliques de saint Clément par l'évêque Hérیمان, on ne trouve pas dans l'histoire d'autre fait aussi saillant pour attester le culte rendu par l'Eglise de Metz à son premier évêque, conclure que ce culte n'existait pas et le faire dater de cet événement, c'est une manière fautive de raisonner, que l'on reproche à juste titre à la critique du XVIII^e siècle. C'est, en effet, assez sa méthode de rejeter des fastes de l'Eglise tout ce qu'elle ne trouve pas autorisé et appuyé par des monuments matériels, sans respect pour le témoignage des anciennes traditions des Eglises. Et cependant, en fait de culte, et spécialement à l'appui du culte des saints des premiers siècles, que peuvent présenter les Eglises, sinon leurs traditions, leurs usages, leurs pratiques immémoriales? Ne semble-t-il pas qu'aux yeux de la critique, les traditions, les usages, le culte des Eglises pouvaient être anéantis, changés, ou formés subitement, selon le caprice ou la piété mal entendue d'un évêque? A-t-on jamais vu dans l'Eglise aucun évêque s'aviser un jour d'établir le culte inconnu d'un personnage mort depuis des siècles? Porter une semblable accusation sans preuves, comme on le fait ici, contre un évêque éclairé et aussi zélé qu'était Hérیمان, n'est-ce pas faire une injure bien grande et bien gratuite à sa mémoire? et si, par impossible, une telle tentative eût été faite, comment admettre que tout le clergé et tous les fidèles d'un diocèse, sur la simple parole d'un évêque, se soient courbés sans réclamation, et aient rendu un culte solenniel à un personnage inconnu jusqu'alors dans le catalogue des saints et dans la liturgie de leur Eglise? Il nous semble au contraire qu'on raisonnerait tout à fait juste en prenant le contre-pied de l'objection, et en disant: Hérیمان a relevé les

attachons à ces mots, *præceptoris sui nomine consecravit*, l'idée d'un culte rendu à saint Pierre, selon que cela se pratique aujourd'hui dans l'Eglise, à l'égard des saints auxquels on dédie des temples. Mais est-il bien sûr que saint Clément ait eu la même pensée, et que cette dédicace sous le nom de saint Pierre ne se bornait pas à donner à son oratoire le nom de son maître vénéré, dont il voulait rendre le souvenir présent à son troupeau, comme moyen de maintenir l'unité catholique? Plus tard sans doute, et peut-être même du vivant de saint Clément (car il survécut à saint Pierre), ce souvenir d'unité et de piété filiale se changea en un véritable culte, que la tradition nous a transmis. Quoi qu'il en soit, plus ou moins d'obscurité sur ces circonstances secondaires ne peut infirmer la vérité du fait principal, tel que nous l'avons établi.

VI. Supposons que le culte de saint Clément ait été, avant le XI^e siècle, aussi inconnu à Metz qu'on l'affirme, que s'ensuivrait-il relativement à la question qui nous occupe? Rien évidemment. Car il ne s'agit pas ici du culte rendu à saint Clément, mais bien de son existence et de l'époque de cette existence. Or, de cette prétendue absence de culte, on pourrait tout au plus inférer que sa sainteté n'aurait pas été authentiquement constatée par l'Eglise, mais non qu'il n'aurait pas existé, ou bien qu'il n'aurait existé qu'au III^e ou au IV^e siècle. La circonstance de l'époque à laquelle un personnage florissait, n'est nullement ce qui détermine le culte qu'on lui rend; et supposé que saint Clément ait vécu au IV^e siècle, il aurait pu être honoré comme saint après sa mort, si l'Eglise l'en eût jugé digne, aussi bien que s'il eût vécu au I^{er} siècle. Ainsi cette objection tombe à faux, et nous n'avons pas à la résoudre pour défendre notre thèse (a).

reliques de saint Clément et les a placées sur les autels, où, depuis, elles n'ont cessé d'être l'objet du culte du clergé et des fidèles du diocèse; donc le culte de saint Clément était en usage et admis de temps immémorial dans l'Eglise de Metz, à l'époque de Hérیمان: autrement l'honneur rendu à ces reliques eût été, dans cette Eglise, une innovation bien étrange, et dont il serait impossible de rendre raison.

Nous trouvons, en effet, le culte de saint Clément; comme celui de la plupart de nos autres saints évêques, établi dans les plus anciens monuments de notre liturgie. Il est vrai que ces monuments sont postérieurs à Hérیمان; mais l'office de saint Clément y a les mêmes caractères d'antiquité que celui des autres évêques, et il n'y a aucun doute que s'il nous était parvenu quelques documents qui nous fissent connaître l'état de la liturgie dans notre diocèse durant les siècles précédents, nous trouverions le nom de saint Clément en tête du catalogue des saints évêques de Metz honorés dans la liturgie de cette Eglise. Tout ce que nous apprenons, par l'histoire, des honneurs rendus à nos saints évêques, nous les montre groupés autour de saint Clément.

En effet, la crypte où saint Clément a été inhumé n'a-t-elle pas été le premier lieu sacré des chrétiens de Metz? N'a-t-elle pas été constamment l'objet de leur vénération pendant des siècles, à cause des saintes reliques qu'elle contenait? N'est-ce pas dans cette crypte comme dans un sanctuaire à part, qu'on déposait, pour être honorées d'un culte commun avec celles de saint Clément, les reliques de ses saints successeurs, dont quelques-uns sont nommés dans le Martyrologe romain? Ces derniers, qui ont certainement droit au culte public de l'Eglise, n'étaient pas honorés autrement que saint Clément dans cette antique sépulture, et Paul Diacon ne loue pas moins la sainteté de l'apôtre de Metz que celle de nos autres saints pontifes. Si plus tard, lorsque les miracles de saint Félix de Nole firent tant de

VII. Venons à saint Patient. Nous n'avons pas pour son histoire l'autorité de Paul Diacre, qui ne fait que le nommer, en lui donnant part à une phrase d'éloge commune à plusieurs successeurs de saint Clément. Nos chroniques le font Grec d'origine, envoyé par saint Jean l'évangéliste à une époque où l'Eglise de Metz, après avoir été gouvernée successivement par les deux compagnons de saint Clément, saint Céleste et saint Félix, était enfin restée sans pasteur. Cette mission de saint Patient par saint Jean l'évangéliste, est, dans l'histoire de ce saint évêque, le seul fait que nous croyons ne devoir pas être abandonné, sans toutefois y attacher aucune importance relativement à notre thèse générale. Son nom latin n'est point une difficulté réelle : car l'Asie mineure était devenue une province de l'empire depuis assez longtemps, pour que des familles romaines aient pu s'y être fixées en y conservant leurs noms latins. La plus grande difficulté, soulevée par les Bollandistes eux-mêmes (a), est dans la chronologie.

En suivant nos catalogues, on ne peut guère dater le commencement de l'épiscopat de saint Patient que de l'an 130 ; or, comment a-t-il pu être alors envoyé par saint Jean, qui avait cessé de vivre la troisième année du règne de Trajan, c'est-à-dire en l'an 100 ? Nous inclinons à croire qu'il s'est glissé une erreur de chiffre dans la durée de l'épiscopat de saint Félix, prédécesseur de saint Patient. Les catalogues

bruit dans l'Eglise et rendirent son culte si populaire, on adjoignit à la crypte de saint Clément une Eglise sous l'invocation du Thaumaturge de la Campanie, ce fut sans préjudice pour le culte rendu à nos saints évêques que cette crypte toujours vénérée renfermait. Ce fut de là, en effet, comme d'un trésor sacré, qu'à différentes époques on tira des corps saints pour enrichir d'autres Eglises de ces précieuses reliques, et que celui de saint Clément lui-même fut enfin extrait aussi pour être placé sur les autels.

Mais pourquoi avoir attendu si tard pour rendre aux reliques de saint Clément l'honneur qui ne leur a été décerné qu'au XI^e siècle par l'évêque Hériman ? Pourquoi ne les avoir pas relevées plus tôt de terre pour les exposer sur les autels ? La réponse à cette question est évidente pour les personnes qui connaissent le profond respect dont l'Eglise d'Occident était pénétrée pour les reliques des saints. Ce respect allait jusqu'au point de n'oser toucher à ces ossements sacrés. Aussi se gardait-on bien de les déranger du lieu où ils avaient primitivement été déposés. Nous voyons un exemple de ce respect dans l'invention des reliques de saint Saturnin, apôtre de Toulouse. Lorsque au IV^e siècle, Hilaire, évêque de cette ville, eut découvert le lieu de la sépulture de saint Saturnin, il eut grand soin de ne pas toucher à ces ossements précieux ; il se contenta de faire creuser à l'entour les fondations de la petite chapelle qui devait les renfermer. Le pape saint Grégoire le Grand, au VI^e siècle, nous exprime toute l'étendue de cette vénération, dans sa réponse à l'impératrice Constantine, qui lui avait demandé des reliques de saint Paul, pour en enrichir l'église qu'elle faisait construire en l'honneur de l'Apôtre des nations. Saint Grégoire refuse positivement d'envoyer des ossements sacrés à cette pieuse princesse, « parce que, dit-il, ce n'est pas l'usage à Rome, quand on donne des reliques, de jamais toucher au corps des saints ; on se contente de donner quelques morceaux des étoffes qui les enveloppent. C'est, ajoute-t-il, une chose tout à fait défendue et même sacrilège à Rome et dans tout l'Occident, d'avoir seulement la volonté de toucher les ossements des saints. » *Romanis consuetudo non est, quando sanctorum reliquias dant, ut quidquam tangere præsumant de corpore, sed tantummodo*

lui donnent 42 ans et 6 mois d'épiscopat, ce qui, sans être impossible, paraît peu probable. Car si on le suppose âgé de 25 ou 30 ans lorsqu'il vint chez les Médiomatriciens, avec saint Clément et saint Céleste, ses 42 ans d'épiscopat joints aux 25 années de saint Clément et aux 15 années de saint Céleste, lui assignent une vie de 105 à 110 ans. Si l'on suppose au contraire qu'il n'ait siégé que 13 années au lieu de 42, et qu'un copiste ait écrit par erreur XLII au lieu de XIII, tout s'arrange, tout devient facile (b). Ce saint évêque aurait tenu le siège jusque vers l'an 100 ; et, dans sa vieillesse, rencontrant des difficultés à recevoir de Rome un successeur, il se serait adressé à saint Jean, qui vivait encore. Cet apôtre lui aurait envoyé saint Patient, qui alors aurait siégé plus longtemps que ne le portent nos catalogues. S'il était permis de supposer une seconde faute ou une correction maladroite, on verrait qu'il n'était pas difficile à un copiste d'assigner 14 années d'épiscopat à saint Patient au lieu de 45, en écrivant XIV au lieu de XLV ; en sorte que ce serait ce dernier, et non saint Félix, qui aurait eu un épiscopat de plus de 40 ans. La vétusté des manuscrits peut avoir mis les copistes dans des incertitudes qui auraient été la cause de ces erreurs de dates.

On peut encore résoudre la difficulté autrement, et admettre que saint Félix, âgé et infirme, ayant demandé un coadjuteur à saint Jean vers la fin du I^{er} siècle, aurait encore vécu longtemps après avoir

in pyxide brandeum mittitur.... In Romanis namque vel totius Occidentis partibus, omnino intolerabile est atque sacrilegum, si sanctorum corpora tangere quisquam fortasse voluerit (S. Greg. Magni epist. 30, ad Constantinam Augustam ; in ejus operibus, t. II, p. 708).

Ce n'est guère qu'au VIII^e siècle que l'on commença à faire céder ce religieux respect pour les corps des saints à l'avantage que la piété des fidèles devait retirer de leur exposition solennelle dans les églises. Nous lisons dans l'histoire de saint Chrodegang (VIII^e siècle), qu'ayant été député par Pepin le Bref près du pape saint Etienne, pour l'engager à passer en France et à se soustraire ainsi à la tyrannie d'Astolfe, roi des Lombards, ce souverain pontife fit don à notre pieux évêque des corps des martyrs saint Gorgon, saint Nazaire et saint Nabor, bienfait extrêmement rare à cette époque. Ce fut sans doute à l'imitation du pape Etienne que saint Angelramne se permit, quelques années plus tard, de retirer de la crypte de saint Clément le corps de saint Siméon, pour le donner à l'abbaye de Sénones ; que Drogon, vers le milieu du IX^e siècle, osa aussi en retirer quatre corps, ceux de saint Ruffe, de saint Adelphe, de saint Céleste, et de saint Autor, pour en gratifier d'autres abbayes ; qu'au milieu du XI^e siècle, le corps de saint Félix en fut également retiré et donné à l'empereur saint Henri ; et qu'enfin l'évêque Hériman, vers la fin du même siècle, crut qu'il serait plus convenable d'exhumer le corps de saint Clément lui-même, et des autres saints évêques ensevelis à ses côtés, pour leur donner une place d'honneur sur les autels, selon l'usage qui avait prévalu dans l'Eglise. Sa piété lui inspira alors le dessein de remplacer la modeste crypte de saint Clément par une basilique qui lui fut dédiée. Y a-t-il dans tout cela rien qui prouve que le culte de saint Clément fût jusqu'alors inconnu à Metz, et n'est-ce pas plutôt la conclusion tout opposée qu'il faut admettre ?

(a) *Acta SS. mensis Februarii, die 21, de S. Felice, p. 236, E.*

(b) L'usage des chiffres romains rendait ces erreurs faciles et communes, et les Bénédictins de Saint-Vanne admettent dans leur Histoire de Metz plusieurs corrections de ce genre. Voyez tom. I, p. 121, 178.

remis à ce coadjuteur le soin de son troupeau, qu'il ne pouvait plus désormais gouverner par lui-même; et sa mort, arrivée enfin vers l'an 130, aurait causé cette espèce de contradiction que nous trouvons entre les chiffres de nos catalogues et la tradition qui nous apprend que saint Patient reçut sa mission de l'Apôtre saint Jean. Mais, encore une fois, ce ne sont là que des obscurités de détail sur lesquelles il peut rester des difficultés, sans que notre thèse générale en soit ébranlée. Quant au fait de la mission de saint Patient par saint Jean l'évangéliste, la tradition qui l'atteste a bien pu s'altérer sur les circonstances: mais il nous semble qu'elle a dû avoir son origine dans la réalité du fait principal; et nous ne pensons pas qu'il faille l'abandonner comme fautive sur ce point, pour une incertitude de chronologie, qui, comme on vient de le voir, ne demeure pas sans solution. Parmi les circonstances dont le fait de cette mission a été surchargé, les unes nous semblent mériter peu de confiance, et les autres nous paraissent tout à fait inadmissibles (a).

VIII. Il n'y a point eu de conciles célébrés à Metz avant l'an 538, où une chronique manuscrite citée par Meurisse (*Histoire des évêques de Metz*, p. 76) en mentionne un qui paraît être le premier qui fut tenu dans cette ville. Ce qui montre évidemment, dit-on, que cette Eglise était très-récente, puisque partout on voit la célébration des conciles suivre de près l'établissement des grandes Eglises. — Pour nous, cette évidence ne nous frappe nullement: nous voyons même assez clairement, au contraire, que les auteurs de cet argument en ont senti tout le faible, puisqu'ils ont cru devoir, pour le rendre plus spécieux, faire de l'Eglise de Metz une grande Eglise, et généraliser un fait qui n'est point constaté pour toutes les grandes Eglises. Il est bien difficile, en effet, de se persuader que l'Eglise de Metz fût très-récente au vi^e siècle, quand on voit son vingt-troisième évêque, saint Hespérius, assister au concile de Clermont en 535. Cette objection d'ailleurs prouverait trop; car s'il était incontestable que la tenue des conciles eût toujours suivi de près l'établissement des grandes Eglises, et si l'on admettait pour celle de Metz le titre de grande Eglise qu'on veut bien lui décerner ici, on ne pourrait pas même faire remonter au iv^e siècle l'origine de cette Eglise, puisque ce n'est que vers le milieu du vi^e qu'elle fut, pour la première fois, honorée de la présence d'un concile.

Mais répondons directement par les observations suivantes: 1^o Les savants de Saint-Vanne n'exigeront pas sans doute, en preuve de l'origine apostolique de notre Eglise, qu'il y ait eu des conciles tenus à Metz durant les trois premiers siècles: l'état d'oppression où se trouvait la religion chrétienne ne permettait pas ces éclatantes manifestations du gouvernement de l'Eglise. Dans les Gaules surtout, les Eglises étaient encore trop peu nombreuses et trop peu florissantes, pour que l'on pût songer à y célébrer des conciles. 2^o Durant les iv^e et v^e siècles, les provinces de la Gaule septentrionale furent si souvent dévastées par les barbares d'au delà du Rhin, que la tenue des conciles y rencontrait encore de très-grands obstacles. Dans ces temps de troubles et de calamités publiques, les voyages étaient dangereux et les communications très-difficiles. D'un autre côté, les hérésies qui agitaient les provinces centrales de l'empire n'atteignirent point le corps épiscopal dans le nord de la Gaule; et ces hérésies, comme on sait, étaient, dans ces siècles anciens, la cause ordinaire de la tenue des conciles. Aussi l'histoire nous apprend-elle qu'autant ces assemblées

étaient alors fréquentes dans les provinces rapprochées du centre de l'empire, autant elles étaient rares dans nos provinces reculées. 3^o En établissant l'origine apostolique de l'Eglise de Metz, nous n'avons pas eu la prétention de la présenter comme une grande Eglise, comme une Eglise mère d'autres Eglises, puisqu'au contraire il est notoire qu'elle est restée Eglise de second ordre, tandis que Trèves sa voisine est devenue métropole de la province. Si donc la nécessité d'un concile provincial se fût manifestée, c'est à Trèves, siège de l'autorité spirituelle et temporelle de la province, qu'il eût dû être convoqué, à moins que la nécessité d'instruire sur les lieux la cause d'un accusé n'eût exigé que l'assemblée se tint ailleurs, comme cela est arrivé, en 346, pour l'Eglise de Cologne. L'Eglise de Metz n'a pas eu la douleur de voir se présenter pour elle une semblable nécessité.

Concluons donc que, s'il n'y a pas eu de conciles célébrés à Metz avant le vi^e siècle, ce n'est nullement parce que l'Eglise de Metz était très-récente; mais c'est que, vu la difficulté et la rareté de la célébration des conciles dans nos provinces avant cette époque, il ne s'est point présenté de circonstances assez graves pour motiver la réunion à Metz d'aucune de ces saintes assemblées.

IX. Reste, enfin, à discuter l'absence de persécutions suscitées par les païens dans l'Eglise de Metz. Nous convenons que nos annales ne contiennent aucun document qui atteste que les chrétiens de Metz aient été persécutés pour leur religion, soit par leurs compatriotes païens, soit par les Romains qui ont fait ailleurs tant de généreux martyrs; et quoique l'on puisse dire peut-être que les documents de ce genre ont été anéantis avec bien d'autres au milieu des ruines dont Metz a été si souvent le théâtre durant les cinq premiers siècles de notre ère, nous admettrons volontiers tout de suite qu'il n'y a pas eu dans l'Eglise de Metz de persécutions contre les chrétiens. — Mais on conviendra que cet argument est tout à fait sans valeur dans la question qui nous occupe, si l'on veut bien peser les considérations suivantes.

1^o A Metz, aussi bien que dans le reste des Gaules, les progrès du christianisme ont été lents et sans éclat, comme le prouve le P. Longueval. 2^o Metz étant une ville grande et populeuse, le christianisme a pu se propager et y former un troupeau assez nombreux en lui-même, mais faible en égard à la population, et par conséquent peu capable d'attirer l'attention de l'autorité. 3^o Les Médiomatriens, qui restaient attachés au culte des idoles, avaient vu s'introduire parmi eux, avec les armées romaines, une si grande variété de dieux et de cultes inconnus à leurs ancêtres, qu'ils durent devenir assez indifférents en matière de religion, et ne voir pendant longtemps, dans le christianisme, qu'un dieu et qu'un rite de plus. 4^o Les Romains n'étaient pas tous persécuteurs des chrétiens: il y avait souvent, dans les armées, des chrétiens, même parmi les chefs; l'exécution des décrets dépendait beaucoup des gouverneurs particuliers des villes, de la tranquillité et de l'union des habitants; et, dans un grand nombre de villes, des gouverneurs humains trouvaient toujours moyen de faire taire les dénonciateurs et de pallier la présence des chrétiens, en faisant disparaître pour un temps ce qu'il y avait d'ostensible dans leur culte. 5^o Metz, étant une ville alliée, possédait une plus grande part d'autorité dans son administration que les villes qui, comme Trèves, ayant été réduites par les armes, étaient devenues

(a) Le fragment de la Vie de saint Céleste, recueilli par les Bollandistes (*Acta SS. Januarii*, t. I, v. 469), nous paraît presque une amplification

faite par son auteur, dans le but d'exercer son imagination sur un sujet pieux, plutôt que dans le but d'écrire la vie d'un saint.

presque entièrement romaines (a). 6° Les habitants de Metz, soit païens, soit chrétiens, naturellement paisibles (b), humains, et composés d'une seule nation indigène, étaient unis entre eux par des relations de société et souvent par des liens de famille, et devaient, par conséquent, tous concourir à éviter tout ce qui pouvait amener l'effusion du sang de leurs concitoyens, surtout après qu'ils eurent été avertis par le cruel exemple de Trèves, à quels affreux excès pouvaient conduire d'imprudentes dénonciations. 7° Il est impossible d'admettre une Eglise nombreuse et florissante à Trèves à la fin du III^e siècle, sans convenir du même fait pour Metz, soit à cause du commerce réciproque de ces deux villes, soit parce que les relations avec Rome étaient au moins aussi faciles et aussi fréquentes pour Metz que pour Trèves. 8° La plupart de nos adversaires admettent que Metz eut des chrétiens et des évêques vers le milieu du III^e siècle; c'est par conséquent à eux aussi bien qu'à nous de dire pourquoi l'empereur Maximien-Hercule et son ministre Rictius Varus n'y firent point de martyrs comme à Trèves. 9° Enfin, Metz n'est pas le seul exemple que l'on puisse citer d'une ville qui, renfermant une Eglise dans son sein, aurait cependant traversé les premiers siècles sans martyrs, malgré la publication des édits de persécution et la présence des princes persécuteurs. L'Eglise d'Arles, que le P. Longueval regarde comme fondée par les disciples des apôtres, n'a eu non plus aucun martyr, si l'on excepte saint Gènes qui, étant greffier lorsque Maximien-Hercule vint à Arles, fut décapité par ordre de cet empereur, pour avoir refusé de transcrire l'édit de persécution que faisait publier ce mortel ennemi du nom chrétien.

Il n'est donc pas impossible qu'entourée de certaines circonstances, une Eglise particulière ait traversé les époques de persécutions païennes sans voir couler le sang de ses enfants; et cette dernière objection, ainsi que les précédentes, reste sans force pour ébranler les traditions de l'Eglise de Metz sur son origine apostolique.

Résumons enfin, et concluons. Le P. Longueval a prouvé le fait général de l'établissement du christianisme dans les Gaules dès le temps des apôtres; il met l'Eglise de Metz au nombre de celles qui peuvent, avec le plus de raison, prétendre à cette antiquité. L'état de Metz, dès les premiers temps de la domination romaine, rend cette assertion vraisemblable; et la tradition de cette Eglise, appuyée sur des

(a) Suétone nous assure que les villes alliées, et selon Tacite Metz était de ce nombre (Voir la note b col. 677), ne furent point réduites en provinces romaines comme les autres villes conquises par César. *Omnem Galliam, præter socias civitates, in provincias formam reægit* (Suet. in *Jul. Cæs.*, cap. 25).

(b) Une preuve du caractère pacifique et humain

A monuments respectables par leur antiquité et leur authenticité, revendique pour elle cet honneur avec une grande force de raison. La critique moderne a émis, il est vrai, une opinion contraire; mais en soumettant ses arguments à une discussion impartiale, nous n'en avons, ce nous semble, laissé aucun sans y répondre d'une manière, sinon toujours péremptoire, du moins toujours plausible et suffisante pour montrer leur inefficacité contre nos preuves positives.

Nous avons fait voir, en effet, que les monuments allégués contre la chronologie qui résulte de nos catalogues n'ont point dans la question présente, la valeur qu'on leur attribue; que le texte de Grégoire de Tours, en ce qui concerne saint Autor, doit s'interpréter en faveur de notre opinion; que les détails apocryphes, qui ont pris cours au X^e siècle, touchant l'histoire de saint Clément, ne peuvent en ébranler la vérité historique, telle que Paul Diacre l'avait recueillie dès le VIII^e siècle. Nous avons montré que le culte de l'apôtre de Metz n'est point aussi récent qu'on voudrait le faire croire, quoique d'ailleurs cette circonstance ne soit d'aucun poids pour fixer l'époque de sa prédication; que la série de nos évêques n'a pu être allongée par l'insertion d'aucun nom qui y serait étranger; qu'enfin on ne peut tirer aucun argument solide contre la thèse que nous défendons, ni de la mission de saint Patient par saint Jean l'évangéliste, ni du défaut de persécution contre les chrétiens dans le pays messin durant les premiers siècles, ou du défaut de conciles célébrés dans la ville de Metz durant les deux siècles suivants.

La tradition, qui atteste l'origine apostolique de l'Eglise de Metz, demeure donc revêtue de tous les caractères d'une haute probabilité; et nonobstant les obscurités qui peuvent rester encore sur quelques circonstances d'un fait aussi difficile à éclaircir à cause de son antiquité et du défaut de documents détaillés, nous sommes en droit de conclure qu'on est plus près de la vérité historique en admettant la tradition de l'Eglise de Metz, qu'on ne le serait en la rejetant, pour suivre les enseignements opposés de la critique du XVIII^e siècle. En deux mots, cette tradition se présente à nous avec une autorité imposante, que n'ont pu ébranler toutes les attaques de la science moderne, et qui doit la rendre chère et digne de respect à tous les enfants de cette antique Eglise

des Médiomatriciens, c'est que, nonobstant leur valeur guerrière bien connue, ils eurent la sagesse de se tenir constamment en dehors de toutes les révoltes des nations voisines, qui firent tant de fois couler le sang sur le sol gaulois, pendant les premiers temps de la domination romaine.

MONITUM IN LIBELLUM SEQUENTEM.

(Pertz, Monumenta Germaniæ historica.)

Paulus Warnefridi, Aquileiensis Ecclesiæ diaconus, vir inter sæculi sui primos, cujus Historiam Langobardorum proxime edituri sumus, dum genti suæ superstes in Francia degebat, (a) anno 784, petente Angilrammo Mettensi episcopo et Caroli regis archiepiscopo (Hist. Langobard. VI, 16), Mettis ut videtur, libellum de Gestis episcoporum Mettensium conscripsit. Imitatus est in eo Gesta pontificum Ro-

(a) Fastrada jam uxore Caroli, sed nulla ex ea prole edita, igitur post annum 785, ante Angilrammi obitum, anno 791, et, si anonymo Salernitano

manorum, jam tunc a longo tempore incluta, et juvenos pontificum Mettensium catalogos ex antiquis Patrum traditionibus, Gregorio Turonensi, Vita sancti Arnulfi, Fredegarii chronico, et ipsius Caroli regis narrationibus ita adornavit, ut locum inter sæculi octavi fontes obtinere mereatur. Cujus in editione instituenda usi sumus.

1. Fragmento Chesniano, quod an. 1636 tomo II

fides, nonnunquam ante bellum Caroli contra Arigisum, duçem Beneventi, an. 786, gestum.

Scriptorum Francicorum, pag. 201-205, insertum, ab Agualfo episcopo initium capit. Usus erat Chesnius Codice optimæ notæ et integro, sed qui aliquot in locis lectu difficilis videretur: quare in universum quidem lectiones ejus retinui, nonnullas tamen ope

2. Codicis olim sancti Symphoriani Mettensis emendavi, versusque qui exciderant supplevi. Usus sum eo Parisiis, ubi in bibliotheca Regia numero 5294 signatus (Colbert. 2509, regius olim 4187, 5, 5) asservatur. Est membranaceus in-folio, sæculo XI exeunte vel initio XII jussu Constantini « Bettonis harundine » exaratus; atque jam olim a Labbeo evolutus erat, qui inde Vitas Adelberonis Mettensis episcopi, Adelphii abbatis, et sancti Romarici edidit. Lectiones ejus manum a Warnefridiana diversam jam eo produunt, quod nomina Germanorum propria, Rotheid, Adelheid, Hildegard, Romanam in eo terminationem induerunt. Contra

3. Editio princeps an. 1613 cura Marquardi Freheri in Corpore hist. Francicæ, pag. 171 - 177, prodierat e Codice qui Chesniano proximus, eo tamen ab illo differebat, quod epitaphia operi inserta non contineret. Subjungit pontificum Mettensium catalogum usque ad obitum Walæ porrectum.

4. Codex sancti Arnulfi Mettensis, quem Calmetus in Historiæ Lotharingiæ probationibus, col. 51-60 expressit, epitaphiis caret, atque pessimas aliquot lectiones exhibet; cæterum proxime ad alterum Mettensem accedit.

Itaque in prima operis parte, quæ minime ad historiam facit, Editionem Freheri cum Calmetianam contuli, in altera textum Chesnianum ope præsertim Codicis sancti Symphoriani emendare, et ad antiquam scribendi rationem referre conatus sum. Illustrationibus nonnisi paucis opus erat.

^a INCIPIT LIBELLUS

DE ORDINE EPISCOPORUM

QUI SIBI AB IPSO PRÆICATIONIS EXORDIO IN METTENSI CIVITATE SUCCESSERUNT.

Textus primus.

(*Ex Pertz, in Monumentis Germaniæ historicis.*)

Postquam, peractis omnibus quæ cum Patre pro mundi salute gerenda disposuerat, Christus Dominus ingravit ad cœlos, statim ut promisso sancti Spiritus munere beati apostoli potiti sunt et confirmati, illico quam unusquisque eorum provinciam vel regionem prædicaturas aggredi deberet, communi consilio juxta divinam provisionem sorte decernunt. Singulis igitur ad sibi delegata loca pergentibus, beatus Petrus, qui in eorum numero primus erat et quasi dux fortissimus eminebat, ad eam quæ totius tunc mundi caput erat, hoc est urbem Romuleam, tota alacritate contendit, fundata prius apud Antiochiam ecclesia ac suæ sedis nomine dedicata.

Igitur cum Romam pervenisset, illico qui summas quasque urbes in occiduo positas Christo Domino per verbum fidei subjugarent, optimos eruditosque viros ex suo consortio direxit. Tunc denique Apollinarem Ravennam, Leucium Brundisium, Anatholium Mediolanum misit. Marcum vero, qui præcipuus inter ejus discipulos habebatur, Aquilegiam destinavit, quibus cum Hermagoram, suum comitem, Marcus præfecisset, ad beatum Petrum reversus, ab eo nihilominus Alexandriam missus est.

Ea igitur tempestate cum apud Galliam Belgicam Mediomatricum, quæ etiam Mettis appellatur, civitas in ipsa Mosellæ amnis ripa posita copiosis populorum turbis abundaret, ad eandem beatus Petrus aposto-

lus urbem Clementem nomine, virum egregium ac meritis probatum, sublimatum pontificali dignitate, direxit, cum quo pariter, sicut antiqua tradit relatio, ad eas quæ præcipuæ erant Galliarum urbes verbo fidei obtinendas, alii quoque religiosi doctores ab eodem apostolorum principe missi sunt.

Cum ergo pervenisset beatus Clemens Mediomatricum civitatem, in cavernis, ut ferunt, amphitheatrum quod extra eandem urbem situm est, hospitium habuit; in quo etiam loco oratorium Domiano construens, altare in eo statuit, ac beati Petri apostoli præceptoris sui nomine consecravit. Is igitur venerandus sacerdos dum sedula admonitione ejusdem urbis populis prædicaret, cooperante sibi divina misericordia, maximam ex eis multitudinem a sordidis idolorum cultibus et erroris cæcitate liberatam ad veræ fidei splendorem perduxit, primusque in illis regionibus ostensor justitiæ et index veritatis emittit.

Denique asseverant qui ejusdem loci cognitionem habent, quod in amphitheatro, ubi primitus adveniens habitavit, usque in præsentem diem nec serpens consistere queat, sed et omnino noxiæ pestes locum illum refugiant, unde olim veræ salutis emanarunt insignia.

Successit huic vir Deo plenus Cœlestis nomine, qui cœlestem vitam cum regni cœlorum annuntia-

NOTÆ.

^a Ita 3. Incipit Vita beati Clementis Mettensium primi pontificis 2.

^b Hoc loco in Codicibus 2 et 4 amplior de mira-

culis sancti Clementis narratio inseritur, quam, ut valde incertæ auctoritatis, nulliusque in historia Germaniæ momenti, omittendam duxi.

tionis ducens¹, exemplis pariter et doctrinis credentium numerum dilatavit.

Post hunc denique regendam suscepit Ecclesiam Felix. Deinde Patiens. Post hæc quintus in ordine Victor. Deinde alius Victor. Posthæc Simeon septimus. Post quem Sambatus¹ octavus. Quorum omnium studiis certum est, crevisse Dei Ecclesiam, quamvis eorum nobis specialiter occulta sunt² gesta.

Rufus³ vero et Adolfus, qui sunt in numero nonus et decimus, magnis absque dubio in vita meritis fulsisse credendi sunt, quando quidem tali etiam post obitum fulsere miraculo. Horum denique corpora cum in basilica beati Felicis martyris essent humata, sicut ad nos usque decurrit relatio, vir quidam erat religiosus ac de animæ suæ cura sollicitus, qui nocturno tempore, ut privatis orationibus se Domino commendaret, universa quæ extra muros ejusdem civitatis sita erant oratoria indesinenti studio circumire solebat. Hic itaque dum ad prædictam beati Felicis martyris pervenisset basilicam, nec tamen ingrediendi ei⁴ esset concessa facultas, accessit juxta murum forinsecus ad eam partem qua prædictorum sacerdotum corpora requiescebant, atque ibi se in orationem tota mentis intentione prostravit. Qui dum post effusas preces ab oratione surrexisset, et in eorum sanctorum honorem ad quorum e regione sepulcra oraverat psalmi versiculum, id est: *Exsultabunt sancti in gloria*, pronuntiaret, mox ab intus vocem subjungentis audivit: *Lætabuntur in cubilibus suis*.

Succesit his sacris viris Firminus, deinde Legontius, de quorum aliquid vita præter nomina nihil ad nos deduxit relatio prisca.

Accepit deinde tertius decimus venerandus præsul Auctor gubernandam Ecclesiam, ea tempestate, quando non solum Gallia, sed universus pene Occidens barbarorum sævientium est perpessus sævitiam. De quo viro, quamvis et alia ab eo insignia facta credantur, duo tantum ad nostram memoriam ejus miracula pervulgata sunt. Eo igitur tempore cum reverendus hic præsul vitam cunctis virtutibus decoratam duceret, Attila rex Hunnorum, omnibus bellis crudelior, habens multas barbaras nationes suo subjectas dominio, postquam Gundigarium, Burgundionum regem, sibi occurrentem protriverat, ad universas deprimendas Gallias suæ sævitie relaxavit habenas. Hujus⁵ adventu, beatus Servatius⁶ Tungrorum episcopus, præcognito, Romam ad beatorum apostolorum Petri et Pauli sacratissima corpora perrexit, ut per eorum sublime meritum specialiter a Domino impetraret, quatenus iræ suæ indignationem averteret, et Tungrensis urbis populum a tanto exitio liberaret. Tunc ei divinitus per eundem beatum Petrum apostolum revelatum est,

A quod ita cœlesti esset judicio definitum, ut universa Gallia barbarorum foret infestationi tradenda, præter beati Stephani levitæ et protomartyris situm apud Mettis oraculum, in quo ipsius erat pretiosus cruor absque corruptionis labe reconditus. Hæc dum sancto Servatio revelata fuissent, festinus ad Gallias repedavit, invenitque jam Hunnorum examina per universas Gallias debacchari. Qui cum ab obsidione⁷ Mettensium, pro eo quod eorum civitatem inexpugnabilem ob murorum fortitudinem cernebant, recessissent, contigit beatum Servatium ipso tempore dum a Roma reverteretur Mettis devenire. Qui dum universa, sicut revelatione didicerat, sancto consacerdoti suo Auctori retulisset, ad civitatem propriam, hoc est Tungris, reversus est. Nec mora, post ejus egressionem murus civitatis Mettensis corruit⁸, ingressumque hostibus superna dispositione patefecit. Mox vero beatus Auctor traditam civitatem inimicorum gladiis advertens, universos parvulos qui necdum sacri fontis ablutionem perceperant, baptizari præcepit. Igitur audientes Hunni, qui duodecimo exinde milliario situm castrum quod Scarponna⁹ dicitur obsidebant, Mettensis urbis mœnia corruisse, iterato ad eam festina celeritate regressi sunt, incendiisque et rapinis universa vastantes, plures e civibus, cum eis qui baptizati fuerant, parvulos interemerunt, reliquos vero qui exitio superesse poterant, simul cum sancto Auctore episcopo captivos abducunt. Impletum sane est super beati Stephani levitæ et protomartyris domicilio, quod a beatissimo Petro apud Romam Christi famulo Servatio fuerat ante prædictum. Nam cum eandem basilicam procul furentes barbari aspicerent, ad eam cursim quasi opima spolia captaturi properabant, cumque propius accederent, eorum oculis velut ingens saxum ac moles solida apparebat. Quam eum, cæcati mentibus, manibus per gyrum palparent, aditumque ingrediendi quærerent, nihil omnino eis aliud quam naturalis saxi durities videbatur. Denique sæpius abscedentes, rursumque revertentes, cum se nihil proficere cernerent, tandem fatigati discesserunt, suæque iniquitatis effectum frustrati sunt.

Quid etiam de hoc oratorio beatus Gregorius, Turonorum episcopus, in suis libris¹⁰ narraverit, non silebo. Refert enim: « Priusquam hi hostes venirent, vidisse virum fidelem in visu quasi confitentem cum sanctis apostolis Petro ac Paulo beatum levitam Stephanum de hoc excidio, ac dicentem: « Oro, domini mei, ut non permittatis obtentu vestro Mettensium urbem ab inimicis exuri, quia locus in ea est in quo parvitatæ meæ pignora continentur; sed potius sentiant se populo aliquid me posse coram Domino. Quod si tantum facinus po-

VARIANTES LECTIONES.

¹ Sambatius 4. ² sint 4. ³ ruffus 3. ⁴ deest 3. ⁵ servasius J. ⁶ quatenus i. s. i. a. deest 4. ad obsidionem 3.

NOTÆ.

^a Ex Gregorii Turon., Hist. eccl., II, 5.
^b Cf. Fredegarii Chron. lib. III, cap. 11.

^c Charpeigne, seu Sampeigne, ad Mosellam.
^d Lib. II, cap. 6.

« puli supercrevit, ut aliud fieri non possit, nisi
« civitas tradatur incendio, saltem vel hoc orato-
« rium non cremetur. » Cui illi aiunt: « Vade in pa-
« ce, dilectissime frater, oratorium tantum tuum
« carebit incendio. Pro urbe vero non obtinemus,
« quia dominicæ sanctionis super eam sententia jam
« præcessit. Invaluit enim peccatum populi, et cla-
« mor malitiæ eorum ascendit coram Domino. Ideo
« civitas hæc cremabitur incendio. » Unde non du-
bium est quod horam obtentu, urbe vastata, orato-
rium permansit illæsum. »

Igitur exinde hostes ¹ dum ad oppidum quod ap-
pellatur Decempagos ^a, quod a Mettensi urbe tri-
ginta millibus abest, pervenissent, quia Deo nostro
semper de suis servulis cura est, et in ira miseri-
cordiam, sicut ait Psalmista, non continet, tantæ **B**
subito eosdem Hunnos tenebræ circumvallaverunt,
ut quid agerent, vel quo se verterent, omnino nes-
cirent. Tunc causam tantæ calamitatis, ut in tali re
opus erat, sollicite inquirentes, ab uno ex captivis
² quos ducebant audiunt, quia propter servum cœ-
lestis Domini, Auctorem episcopum, quem in capti-
vorum numero se vidisse dicebat, talia paterentur.
Mox igitur facta inquisitione, beatum Auctorem re-
periunt; quem dum percunctarentur quod in munere
vellet accipere, ut a tanto eos periculo liberaret,
ille ad hæc respondit sibi nullum aliud gratius posse
munus offerri, quam si omnes quos ducebant capti-
vos sinerent ad propria remeare; quod illi si face-
rent, promittit se sine dubio a suo Domino impe-
traturum, ut ab illis quibus tenebantur tenebris **C**
eruerentur: factumque est. Et mox in universo suo
Hunni exercitu captivos quos ducebant requirentes,
eos beato Auctori reddiderunt, a suis, ut eis pro-
missum fuerat, cessantibus tenebris, luce reddita,
angustiis liberati sunt. Sicque venerabilis Christi
famulus, dum ad modicum in captivorum sorte
deputatus est, multos pariter a captivitate resolvit.
O quantum potiori gloria de reductis iste civibus
triumphavit, quam crudeles barbari, qui eos antea
victores abduxerant, triumphare potuissent!

Veniamus et ad aliud miraculum, quod ejusdem
meritis cœlesti est virtute patratum. Quodam deni-
que tempore cum in oratorio beati protomartyris
Stephani, de quo supra retulimus, trabis ³ ab ipso **D**
culminis fastigio dissoluta corruisset, marmor quod
in altari eximii candoris erat, ita confregit, ut in
duabus illud partibus omnino divideret. Adest bea-
tus Auctor, et cunctis qui aderant pro illato di-
spendio contristatis, ipse vero fidens in Domino,
præcepit easdem fracturas sibi invicem copulari,
pararique sibi ministeria; quo desuper more solito

divini sacrificii munus offerret. Stupentibus itaque
illis, et quid esset factururus intendentibus, mox
salutarem hostiam Deo obtulit. Illico omnis illa
confractio ita solidata est, quasi antea divisa mi-
nime fuisset. Est tamen in eodem marmore, quod
non mediocriter usque in præsentem diem possit
admirari. Nam ita apparet hactenus attentius cer-
nentibus quasi divisum, sed studiose contrectatum
digitis ^b, ita probatur solidum, ut nullius in eo
divisionis sentiatur indicium. Non est dubium et
plura eum miranda patrasse, sed quantus qua-
lisque fuerit, ex his quæ relata ⁴ sunt plene ⁵ po-
test agnosci.

Successit huic quartus ac decimus Æpletius ⁶.
Deinde quintus decimus Urbicius. Sextus decimus
Bonolus. Septimus decimusque Terentius. Octavus
decimus Gunsolinus ⁷. Exinde Romanus. Vicesimus
denique Fronimus. Post quem Cromatius ⁸. Deinde
Agathander ⁹. Tres itaque isti quos præmisimus,
sicut in eorum nominibus attenditur, de origine
credendi sunt emanare ¹⁰ Græcorum.

Post hos rexit Ecclesiam Sperus. Deinde Villi-
cus ¹¹. Tum vicesimus quintus Petrus. Vicesimus ac
sextus Agiulfus ¹², qui fertur, patre ex nobili sena-
torum familia orto ¹³, ex Clodovei regis Francorum
filia procreatus. Post istum exstitit nepos ipsius ¹⁴,
nomine Arnoaldus. Quem secutus est Pappolus.

Post hos ad regimen ¹⁵ Ecclesiæ beatissimus Ar-
nulfus ascitus est, vir per omnia lumine sanctitatis
et splendore generis clarus. Qui ex nobilissimo for-
tissimoque Francorum stemmate ¹⁶ ortus, ita Dei
Ecclesiæ præfuit, ut et palatii moderator ¹⁷ exis-
teret. Hic denique et in corpore permanens, simul
et post vitæ exitum multa admiranda perpetravit ¹⁸,
quæ si quis nosse desiderat, libellum qui de ejus
specialiter actibus conscriptus est, legat. Unum ta-
men ejus admirabile factum referam, quod satis
miratus sum quo ordine præterierit ¹⁹ is qui ejus
contexuit vitam. Hic denique cum pœnitentiam pro
aliquibus excessibus ageret, contigit ut per Mosellæ
fluminis pontem transiret. Cumque subterfluentium
aquarum profundas nec visu penetrabiles gurgites
cerneret, non dubiæ spei fiduciam mente gerens,
extractum digito anulum in illam aquarum profun-
ditatem projecit: « Tunc, inquit, me putabo cul-
parum nexibus absolutum, quando istum quem pro-
jicio recepero anulum. » Post aliquot vero annos
cum ad episcopatus ascendisset officium, ei die qua-
dam piscator quidam piscem attulit, quem ille sibi,
quia carnibus abstinebat, ad refectionem vesperti-
nam jussit præparari. Cumque ²⁰ eum ²⁰ minister ejus
officii more solito exenterasset ²¹, eundem anulum

VARIANTES LECTIONES.

¹ igitur rex atque hostis 4. ² captis 3. ³ trabs 4. ⁴ revelata 3. ⁵ plenius 4. ⁶ æplitius 4. ⁷ gonsolo-
nus 4. ⁸ grammatius 4. ⁹ agathimber 4. ¹⁰ manare 3. ¹¹ vilicus 4. ¹² aigulfus 2. ¹³ ortus 1. 4. ortu 3.
¹⁴ istius 4. ¹⁵ regimen 2. ¹⁶ stemate 2. ¹⁷ sub honore maiordomatus 1. ¹⁸ patravit 2. ¹⁹ cum 1. 2. 3.
²⁰ deest 2. ²¹ exinterasset 2.

NOTÆ.

^a Duose, seu Dieuze, duodecim mil. passibus a
Mettis distans.

^b Igitur Paulus ipsum inspexisse videtur.

^c Habetur in Codice Vitæ sancti Arnulfi Vindobonensi.

intra ipsius piscis intestinum reperit. Ille factum admiratus, sed rem nesciens, beato Arnulfo detulit. Quem ille ut vidit, statim recognovit, ac Deo omnipotenti, jam de remissione delictorum fides, gratias retulit, ac deinceps non remissius vitam duxit, sed majori se potius abstinentia coarctavit. Nec dissimiliter pater hic venerabilis quam olim Gedeon ille signum a Domino poposcit. Ille etenim, ¹ indicium per vellus in area positum capere voluit, utrum in bello victoriam de inimicis habere potuisset; iste annulum in profundissimum fluminis gurgitem projiciens, experiri cupiit ² utrum de inimicis jam victoriam cepisset. Fortes quidem erant quos ille devicerat, sed hi quos iste superaverat fortiores. Hæc ego non a qualibet ³ mediocri persona didici, sed ipso totius veritatis assertore, præcelso rege Carolo, referente cognovi; qui de ejusdem beati Arnulfi descendens prosapia, ei in generationis linea trinepos exstabat. Nam venerandus iste vir, ut ad superiora redeam, juventutis ⁴ suæ tempore ex legitimi matrimonii copula duos filios procreavit, id est, Anschisum ⁵ et Chlodulfum ⁶; cujus Anschisi ⁷ nomen ab Anchise patre Æneæ, qui a Troja in Italiam olim venerat, creditur esse deductum. Nam gens Francorum, ⁸ sicut a veteribus ⁷ b est traditum, a Trojana prosapia trahit exordium. Cum igitur hos duos, de quibus præmissimus, venerabilis Arnulfus filios haberet, quoniam erat misericors et ad pietatis opera semper intentus, utrisque filiis suis cœpit suadere ut ei assensum præberent, quatenus omnes suas facultates ad usus pauperum dispertiret. Tunc major filius, id est, Chlodulfus, se hoc posse facere, id est, ut portionem sibi debitam patri ⁸ largiretur, omnimodis denegavit; at vero minor filius, id est, Anschisus, fidens de Christi pietate sibi pluriora condonari, ad omnia quæ pater vellet se libenter obedire promittit. Agit venerandus pater gratias filio, et prædicat ei pluriora eundem quam reliquerat habiturum; insuper benedixit eum ejusque cunctam progeniem nascituram in posterum. Factumque est. Nam et pluriores Anschiso quam reliquerat divitiæ accesserunt, et ita in eo pater est constabilita benedictio ⁹, ut de ejus progenie tam strenui fortesque viri nascerentur, ut non immerito ad ejus prosapiam Francorum translatum sit regnum.

Et ut hoc agnoscere possis, paucis, adverte ¹⁰, docebo. Anschisus genuit Pippinum, quo nihil unquam potuit esse audacius; Pippinus genuit Carolum, viris omnino fortissimis conferendum, qui inter cætera et

A magna bella quæ gessit ita præcipue Saracenos destrivit, ut usque hodie gens illa truculenta et perfida Francorum arma formidet. Hic itaque genuit Pippinum, sapientia nihilominus et fortitudine satis clarum, qui, inter reliqua quæ patravit, Wascones jamdudum Francorum ditioni rebelles cum Waifario suo principe felicitate ¹¹ mira debellavit et subdidit. Hujus item filius magnus rex Carolus exstitit ¹², qui Francorum regnum, sicut nunquam ante ¹³ fuerat dilatavit. Denique inter plura et miranda quæ gessit, Langobardorum gentem bis jam a patre devictam, altero eorum ¹⁴ rege, cui Desiderius nomen erat, capto, alteroque ¹⁵, qui dicebatur Adelgisus et ¹⁶ cum genitore regnantem suo, Constantinopolim pulso, universam ¹⁷ sine gravi prælio suæ subdidit ditioni, et, quod raro fieri assolet, clementi moderatione victoriam temperavit. Romanos præterea, ipsamque urbem Romuleam, jampridem ejus præsentiam desiderantem ¹⁸, quæ aliquando mundi totius domina fuerat, et tunc a Langobardis ¹⁹ depressa gemebat, duris angustiis eximens, suis addidit sceptris; cunctaque nihilominus Italia miti dominatione potius est. De quo viro nescias utrum virtutem in eo bellicam, an sapientiæ claritatem omniumque liberalium artium magis admireris peritiam.

B Hic ex Hildegard conjugæ quatuor filios et quinque filias procreavit. Habuit tamen, ante legale connubium ²⁰, ex Himiltrude ²¹ nobili puella, filium nomine Pippinum. Natorum sane ejus quos ei Hildegard ²² peperit, ista sunt nomina: primus dictus est C Carolus, scilicet patris ac proavi vocabulo nuncupatus; secundus item Pippinus, fratri atque avo æquivocus; tertius Lodobich ²³ qui cum Illothario ²⁴, qui biennis occubuit, uno partu est genitus; ex quibus jam Deo favente minor Pippinus regnum Italiæ, Lodobich Aquitaniæ tenent ²⁵.

D Mortua autem Hildegard, rex excellentissimus Carolus Frastradam duxit uxorem. Quæ Hildegard apud urbem Mettensem in beati Arnulfi oratorio ²⁶ requiescit. Pro eo denique, quod a beato Arnulfo jam fati ²⁷ reges originem ducerent, suorum ibi charorum defuncta ²⁸ corpora posuere. Nam ibi humatæ sunt duæ regis Pippini ²⁹ filiæ, quarum una Rodthaid ²⁹, altera Adelaid ³⁰ appellata est; ibi quoque et junioris regis Caroli duæ nihilominus tumulatæ sunt natæ, scilicet Adelaid et Hildigard; quæ Hildigard materno nuncupata nomine, matrem morientem citius subsecuta est ³¹. Quarum omnium epitaphia a nobis ³² jussu gloriosi regis Caroli composita ³³, ut de eis liquido lectori satisfaceret, subter annotare curavi.

VARIANTES LECTIONES.

¹ verum 4. ² cupit 1 - 3. ³ quolibet 2. ⁴ anchisum 4. ⁵ clodulfum 2. 4. ⁶ anchisi 2. 4. ⁷ ab antoribus 4. ⁸ pater 1. ⁹ sunt c. beneficia 2. ¹⁰ animadvertens 2. animadvertit 4. ¹¹ facilitate 1. 3. ¹² fuit 2. ¹³ antea 4. ¹⁴ græcorum 4. ¹⁵ alterumque 3. ¹⁶ ut 1. 3. ¹⁷ universa 2. ¹⁸ desideratam 2. ¹⁹ languobardis 2. ²⁰ conubium 2. ²¹ himiltruda 2. ²² hildegardis 2. *ita deinceps, plane contra Pauli morem.* ²³ lodohic 4. lodowicus 1. ludouicus 2. ²⁴ lothario 2. ²⁵ tenet 1. tenuit 2. ²⁶ oratorium 2. ²⁷ præfati 2. ²⁸ deest 2. ²⁹ rothaidis 2. ³⁰ adelaidis 2. ³¹ est. Sed his *media desunt* 4. ³² a nobis *deest* 2. ³³ composita sunt. Epitaphium Robaidis 2. *media desunt.*

NOTÆ.

^a Quæ sequuntur, in genealogias regum Francorum derivata sunt.

^b I e., Fredegario.
^c Patris Caroli M.

Epitaphium Rothaidis ¹, *filiae Pippini regis.*

Hic ego quæ jaceo Rothaid de nomine dicor,
Quæ genus excelso nimium de germine duco;
Nam mihi germanas gentes qui subdidit armis
Ausonias, fretus Carolus virtute Tonantis;
Pippinus pater est, Carolo de principe cretus ²,
Aggarenam stravit magna qui cæde ³ tyrannum.
Pippinus proavus, quo non audacior ullus;
Ast abavus Anschise ⁴ potens ⁵, qui ducit ab illo
Trojano Anchisa ⁷ longo post tempore nomen.
Hunc genuit pater iste sacer præsulque beatus
Arnulfus, miris gestis qui fulget ubique,
Hic me spe cujus freti posuere parentes.

Epitaphium Adheleidis, filiae cujus supra ⁶

Perpetualis amor capiendæ et causa salutis,
Pectore quem vigili huc properare facit,
Nosse cupis cur busta sacer numerosa retinet
Hic locus, astrigeri qua patet aula poli?
Iste sacer Domini qui post servavit ovile,
Legitimi fuerat germinis ante pater;
Cujus posteritas atavo confisa patrono,
Hoc cupit in sancto ponere membra loco.
Pippini hic proles Adheleid pia virgo quiescit,
Quam simul et reliquas sancte tuere pater.

Epitaphium Hildegardis reginæ.

Aurea quæ fulvis ⁸ rutilant elementa figuris,
Quam clara exstiterint membra sepulta, docent.
Hic regina jacet regi præcelsa potenti
Hildegard Carolo quæ bene nupta fuit.
Quæ tantum claræ transcendit stirpis alumnos,
Quantum, quo genita est, Indica gemma solum.
Huic tam clara fuit florentis gratia formæ,
Qua nec in ¹⁰ Occiduo pulchrior ulla foret.
Cujus haut tenerum possint ¹¹ æquare decorem
Sardonix Pario ¹², lilia mista rōsis.
Attamen hanc speciem superabant lumina cordis,
Simplicitasque animæ, interiorque decor;
Tu mitis, sapiens, sollers ¹³, jucunda fuisti,
Dapsilis et cunctis condecorata bonis.
Sed quid plura feram, cum non sit grandior ulla
Laus tibi, quam tanto complacuisse viro!
Cumque vir armipotens sceptris junxisset avitis
Cigniferumque ¹⁴ Padum Romuleumque Tibrim ¹⁵,
Tu sola inventa es, fueris quæ digna tenere
Multiplicis regni aurea sceptrum manu ¹⁶.
Alter ab undecimo jam te suscepit annus,
Cum vos mellifluus consotiauit amor;
Alter ab undecimo rursum te sustulit annus,
Heu genitrix regum! heu decus atque dolor!

VARIANTES LECTIONES.

¹ rohaidis 2. ² rotaith nomine 1. rothaidis *Meurisse hist. des evesques de Metz, ex cod. S. Arnulfi Mett*
³ ortus 2. ⁴ clade coni. *Ch.* ⁵ anschisa 2. ⁶ deest 2. ⁷ anschisa 2. ⁸ item e. alterius filie A. 1
⁹ fulvis 2. ¹⁰ qua non 1. ¹¹ possunt 1. ¹² patrio 2. ¹³ sollers 2. ¹⁴ Liniferum 1. ¹⁵ tybrum 2. ¹⁶ duo
versus proxime sequentes ex codice supplevi, desunt apud Ch. ¹⁷ G. teque B. 2. atque B. *Meuriss.* ¹⁸ gentis 2
¹⁹ deest 2. ²⁰ celatur 2. ²¹ creta 2. ²² quo 2. ²³ versus deest 1. in 2. non nisi Iesum..... exores:
orum legitur; reliqua restituere conatus sum. ²⁴ E. S. K. magui A. q. n. de thalamo eius quando isdei
I. s. 1. ²⁵ mobilis 1. ²⁶ petens 1. ²⁷ deest 1. ²⁸ humine 1. ²⁹ eiusdem Karoli 1. ³⁰ genuina 2. ³¹ reno
vans de matre 2. de corde *Meur.* ³² petis. EXEMPLAR DE DATIONE PALLEI Johannes episcopus et
vos servorum dei (etc.) wale (corr. waloni) venerabili episcopo mediomatricorum (etc.) sept. indict. 12
Data 8. Idus sept. . . . anno pontificatus sexto. indict. 12. † Bene valete. Sed his ita in co
dice 2. carta textui inserta legitur. ³³ deest 1. 3. 4. ³⁴ mettensis 2. ³⁵ p. a. t. Godo 2. ³⁶ de hoc m. r
cedente 2

A Te Francus, Sævus, Germanus et ipse ¹⁷ Britannus,
Cumque Getis ¹⁸ duris ¹⁹ plangit libera cohors.
Accola te Ligeris, te deslet et Italia tellus,
Ipsaque morte tua anxia Roma gemit.
Movisti ad fletus et fortia corda virorum,
Et lacrymæ clypeos inter et arma cadunt.
Heu quantis sapiens et firmum robore semper
Ussisti flammis pectus herile viri!
Solatur ²⁰ cunctos spes hæc sed certa ²¹ dolentes,
Pro dignis factis quod ²² sacra regna tenes.
Iesum ²³ nunc precibus, Arnulfe, exores eorum
Participem fieri hanc, pater alme, tuis.

*Epitaphium Adeleidis filie Caroli regis quæ in Italia
nata est, quando sibi eam ipse subegit* ²⁴.

B Hoc tumultata jacet pusilla puellula busto,
Adeleid amne sacro quæ vocitata fuit.
Huic sator est Carolus, gemino diademate pollens,
Nobilis ²⁵ ingenio, fortis ad arma satis.
Sumpserat hæc ortum prope mœnia celsa Papiæ,
Cum caperet genitor Itala regna potens ²⁶:
Sed Rhodanum properans raptata est ²⁷ de limine ²⁸ vitæ,
Ictaque sunt matris corda dolore procul.
Excessit patrios non conspectura triumphos;
Nunc Patris æterni regna beata tenet.

Epitaphium Hildegardis filie cujus supra ²⁹.

Hildegard, rapuit subito te funus acerbum,
Ceu raptat Boreas vere ligustra novo.
Explevit necdum vitæ tibi circulus annum,
Annua nec venit lux geminata ³⁰ tibi.
C Parvula non parvum linquis virguncula luctum,
Confodiens jaculo regia corda patris,
Matris habens nomen renovas de morte ³¹ dolorem
Postquam vixisti vix quadraginta dies.
Pectore nos mæsto lacrymarum fundimus amnes,
Tu nimium felix gaudia longa petis ³².
Sed his quæ pretereunda non erant admodum
brevisiter prælibatis, ad narrationis tramitem rever
tamur.

Post beatissimum denique Arnulfum Mettensi ³
Ecclesiæ Goericus tricesimus, qui et Abbo vocitatus
est, præfuit.

Deinde Godo ³⁵ primus atque tricesimus episcop
officii curam gessit.

Quo de mundo excedente ³⁶ Chlodulfus cujus sup
D mentionem fecimus, beati patris Arnulfi genitralis fi
lius, Anschisi quoque, a quo semen propagatum es
regium, germanus, ad episcopale culmen ob paterni
sanctitatis gloriam tricesimus atque secundus ascen

dit, de quo nihil ad nos amplius, præter quod a tali A radice exortus est, fama perduxit.

Quo decedente ¹, fidelem populum moderaturus tertius atque tricesimus Abbe ascitus est.

Post quem ² Aptatus, deinde Felix, gregi feliciter dominico pastores exstiterunt.

Dehinc Sigebaldus, generosis ortus natalibus, religioso costat antistes effectus est, vir per omnia utilitatibus Ecclesie deditus, sacrorum quoque columnum solertissimus restitutor. Hic de animarum statu sollicitus, duo monasteria condidit, e quibus unum Eleriacum ³ vel etiam Nova-cella ⁴ dicitur, alterum quoque Novum - quod - Villare ⁵ vocitatur. Hunc dirus podagræ dolor vehementer afflixit; sed ille in æternis gaudiis mentem figens, dolores corporeos patientissime toleravit.

Jam tunc vir egregius et omnibus præconiis effectendus, Chrodegangus antistes eligitur, ex pago Hasbaniensi oriundus, patre Sigramno, matre Landrada, Francorum ex genere primæ nobilitatis progenitus. Hic in palatio majoris Caroli ab ipso enutritus, ejusdemque ⁶ referendarius exstitit, ac demum Pippini regis temporibus pontificale decus promeruit. Fuit autem omnino clarissimus omnique nobilitate cotuscus, forma decorus, eloquio sacundissimus, tam patrio quamque etiam Latino sermone imbutus, servorum Dei nutritor, orphanorum viduarumque non solum altor ⁷ sed et clementissimus tutor. Cumque esset in omnibus lectus, a ⁸ Pippino rege omnique Francorum cetera singulariter electus, Romam directus est, Stephanumque venerabilem papam, ut cunctorum vota anhelabant, ad Gallias evocavit. Hic clerum adunavit, et ad instar cœnobii intra claustrorum septa conversari fecit, normamque eis instituit, quatenus in Ecclesia militare deberent; quibus annonas vitæque subsidia ⁹ sufficienter largitus est, ut perituris vacare negotiis non indigentes, divinis solummodo officiis excubarent. Ipsumque clerum abundanter lege divina Romanæque imbutum cantilena, morem atque ordinem Romanæ Ecclesie servare præcepit, quod usque ad id tempus in Mettensi Ecclesia factam minime fuit. Hic fabricare jussit una

cum adjutorio Pippini regis rebam ¹⁰ et sancti Stephani, protomartyris, et altare ipsius atque cancellos, presbyterium arcusque per gyrum. Similiter et in ecclesia beati Petri majori presbyterium fieri jussit. Construxit etiam ambonem auro argentoque decoratum, et arcus per gyram throni ante ipsum altare. Edificavit præterea monasterium in parochia beati Stephani in pago Mosellensi, in honore beatissimi Petri apostoli, et ditavit illud epibus magnis, monachosque ibi constituit ¹¹ atque sub regula sancti Patris ¹² Benedicti in una charitate conjunxit. Construxit etiam alterum monasterium quod Gorzia ¹³ vocitatur ¹⁴, ubi pari modo non modicam multitudinem adunavit monachorum. Expetiit denique a Paulo Romano pontifice tria corpora sanctorum martyrum, id est, beati Gergonii, quod in Hilariaco monasterio conditum est, et beati Nazarii ¹⁵, quod ultra fluvium Rhenum ¹⁶ in monasterio quod vocatur Lorishaim ¹⁷, ædificata in honore ipsius martyris miri decoris basilica, collocavit. Hoc siquidem prædium Cliffliswindis quondam, religiosa femina, et Cancro ¹⁸ ejus filius, eidem Chrodegango antistiti ad partem beati Stephani tradiderant ¹⁹. Fuit siquidem beatus iste vir in eleemosynis largus, in charitate purissimus, susceptor hospium atque peregrinorum; sed quoniam longum est bona quæ gessit ex ordine retexere, satis sit hæc pauca prælibasse de plurimis. Hic consecravit episcopos quam plurimos per diversas civitates, presbyteros nihilominus aut diaconos, ceterosque ecclesiasticos ordines, sicut moris est Romanæ Ecclesie, in diebus Sabbatorum quaternis temporibus anni. Rexit ²⁰ Ecclesiam Mettensem annis viginti tribus, mensibus v, diebus v. Obiit ²¹ pridie Nonas Martias in diebus Pippini regis. Requiescit in Gorzia monasterio, quod ipse a fundamentis extruxit.

Hic jam, Pater sanctissime Angilramne ²², narrationis serie ²³ vestram beatitudinem locus expectat. Sed ego meæ tenuitatis non immemor, attentare minus idonee non audeo quæ de vestræ vitæ cursu laudabili majori stylo promenda sunt ²⁴.

VARIANTES LECTIONES.

¹ decedente 2. ² quem denique est a. 2. ³ elanacum 1. 3. hilariacum 4. ⁴ nova villa 1. 3. novum villare 4. ⁵ eiusdem ipse 4. ⁶ deest 2. ⁷ deest 2. ⁸ necessaria 4. ⁹ sedem 1. 3. ¹⁰ instituit 2. 4. ¹¹ deest 2. ¹² gorgia 4 ita deinceps. ¹³ vocatur 2. 4. ¹⁴ beati que nazarii 2. ¹⁵ reni 2. ¹⁶ lorsam 2. lorsam 4. ¹⁷ cangro 2. ¹⁸ tradiderunt 2. 4. ¹⁹ r. quoque 2. ²⁰ obiitque 2. ²¹ angelramne 2. angilramne 4. ²² seriem ²³ Expliciant pauca de gestis pontificum 2. Quæ sequuntur ex eodem codice descripsi.

NOTÆ.

^a Saint Avoild.

^b Neuviller.

^c Feretri operculum, umbraculum.

^d Gorze, in pago Scarponensi.

GESTA EPISCOPORUM METENSIVM.

Textus secundus ^a.

(Ex D. Calmet in Historia Lotharingæ, tom. II.)

Postquam, peractis omnibus quæ cum Patre pro mundi salute gerenda disposuerat, Christus Dominus Ex Monito Pertz judicabit lector quisnam sit interpolatus. Edit.

^a Duo textus ejusdem opusculi a Paulo Diacono exarati recudimus, quia in multis locis sunt diversi.

migravit ad cœlos, statim ut promisso sancti Spiritus munere beati apostoli potiti sunt et confirmati, illico quam unusquisque eorum provinciam vel regionem prædicaturus aggredi deberet, communi consilio juxta divinam provisionem sorte decernunt. Singulis igitur ad sibi delegata loca pergentibus, beatus Petrus, qui in eorum numero primus erat, quasi dux fortissimus eminebat, ad eam quæ totius tunc mundi caput erat, hoc est, urbem Romuleam, tota alacritate contendit, fundata prius apud Antiochiam Ecclesia, ac suæ sedis nomine dedicata.

Igitur cum Romam pervenisset, illico qui summas quasque urbes in Occiduo positas Christo Domino per verbum fidei subjugarent optimos eruditosque viros ex suo consortio direxit. Tunc denique Apollinarem Ravennam, Leucium Brundisium, Anatholium Mediolanum misit. Marcum vero, qui præcipuus inter ejus discipulos habebatur, Aquileiam destinavit. Quibus populis cum Hermagoram suum comitem Marcus præfecisset, ad beatum Petrum reversus, ab eo nihilominus Alexandriam missus est.

Ea igitur tempestate, cum apud Galliam Belgicam Mediomatricum, quæ etiam Metis appellatur, civitas in ipsa Mosellæ amnis ripa posita, copiosis populorum tribus abundaret, ad eam beatus Petrus apostolus Clementem nomine, virum egregium, ac meritis probatum, sublimatum pontificali dignitate, direxit; cum quo pariter, sicut antiqua tradit relatio, ad eas quæ præcipuæ erant Galliarum urbes verbo fidei obtinendas, alii quoque religiosi doctores ab eodem apostolorum principe missi sunt.

Cum ergo pervenisset beatus Clemens Mediomatricum civitatem, in cavernis, ut ferunt, amphitheatri, quod extra eandem urbem situm est, hospitium habuit, in quo etiam loco oratorium Domino construens, altare in eo statuit, ac beati Petri apostoli præceptoris sui nomine consecravit. Is igitur venerandus sacerdos dum sedula admonitione ejusdem urbis populis prædicaret, cooperante sibi divina misericordia, maximam ex eis multitudinem a sordidis idolorum cultibus et erroris cæcitate liberatam, ad veræ fidei splendorem perduxit, primusque in illis regionibus ostensor justitiæ et index veritatis enituit.

Denique asseverant, qui ejusdem loci cognitionem habent, quod in amphitheatro ubi primitus adveniens habitavit, usque ad præsentem diem, nec serpens consistere queat, sed et omnino noxiæ pestes illum locum refugiunt, unde olim veræ salutis tali emanarunt modo insignia. Ferunt namque antiquiores nobis a senioribus priscis cultui sanctæ religionis admodum deditis, veracissimo per varios temporum successus relatu vulgatum, hujus sanctissimi præsulis atque apostolici viri tam ingens quod oculi non decet miraculum. Eo namque temporis articulo, quo isdem venerabilis pontifex ad præfatam devenerat urbem, maxima ejusdem pagi clades devastabat plebem. Amphitheatrum quippe jam superius dictum tanta erat serpentium multitudine

A plenum, ut non solum venire quisquam, sed nec appropinquare ad eundem auderet locum; nam ex eorum flatibus veneniferis mortalitas efferbuerat, non modo hominum, verum etiam equorum, boum, pecorum, cæterarumque bestiarum nimis crudelis.

Jam vero beatissimo Clemente mœnia ipsius propinquante civitatis, eadem ita se dilataverat pestis, ut nullus adeundi eam ac redeundi cursus fieret cuiquam salubris. Si quis namque portas ejus maxima coactus necessitate vellet exire, vel etiam appropinquare, confestim vi attactus veneni interibat miserrime. Nec mirum sane si anguis lubricus per dilecta sibi vascula corpora eorum prosternebat, de quorum mentibus jus proprium adhuc minime per sacri fontem baptismatis amiserat.....

Postquam ergo admirabilis Trinitatis deificæ cultor delegatum sibi prædicationis officium omni cœpit mentis conamine explere, mox multitudo innumerablem languentium ad ejus studuit quem verum audiebant prædicare Dominum auxilium confluere, cognoscentes ab ore egregii pastoris non immerito serpentino se infectos veneno fuisse. Qui ubi eorum vidit indicibilem miseriam, statim saluberrimam non distulit conferre medicinam. Spondit igitur veri Dei citius adfore eis clementiam, si detestabilem idolorum abjicere non renuerent culturam. Tandem ergo non solum languentes, sed insuper pauci qui supererant, salubri invito consilio, sospites cunctis se promiserunt renuntiare simulacris, si beneficiis non fraudarentur a summi Dei præsule promissis.

Talia autem tamque diu a se desiderata vir Deo plenus audiens affamina, omnia paratus pro eis discrimina ferre, extemplo laudes cunctorum persolvit creatori præcipuas. Denique paucis secum aggregatis fratribus, sacræ obtulit munus oblationis, quod in sui commemorationem fidelibus devote Dominus præcepit peragere Christus. At vero posteaquam se suosque sacro munivit libamine, antiqui hostis veritus non est certamina adire, sed spe sua commissa cœli terræque Domino, cavernas adiit Theatri intrepide, pugnaturus cum antiquo serpente, videlicet diabolo. Ut autem sonitum pedum senserunt appropinquantium serpentes, mox ex cavernis cœperunt prodire, certatim cupientes devorare hominem Dei. Ille vero facto signo crucis, eminus ad eos properabat intrepidus, cujus dum virtuti resistere non valerent amplius, tumentia colla protinus deposuerunt.

Vir autem Dei, sicut refert antiquitas, stolam quam sanctissimo gerebat in collo statim deposuit, maximumque eorum, ea cuncto spectante populo, alligavit, atque usque ad fluvium Salix, qui juxta decurrit, vinctum, manibus adduxit propriis, eumque ibi solvens dixit: In nomine sanctissimæ et individue Trinitatis, quam ex beatissimi magistri mei Petri apostolorum principis prædicatione verum Deum agnovi, præcipio tibi ut nulli hominum ac bestiarum nocens, hoc flumen ocius cum omni cohærente tibi

pestifera multitudine pertranseas, atque eas partes adeas, quo nullus habitationis humanæ usus haberi valeat. Vix ergo sanctus sacerdos verba compleverat, et ecce serpens immanissimus cum cæteris omnibus cœpit festinus abire, ut sibi antistes jusserat egregius; atque post illum diem ita prælatus ab omni immunditia serpentium mundatus est locus, ut vix aliquando ibi, uti supra notificatum est, parvissimus vermiculus reperiatur.

Tunc vero cunctus populus tam magnam per Dei hominem cernens impleri virtutem, ab ejus ore avidè satagebant audire veritatis verbum, cupientes sponsonis propriæ exsequi promissum. Beatissimus igitur Clemens tantam populi cernens devotionem, maximas largitori totius boni reddidit gratias, eosque juxta morem instruens ecclesiasticum, admonuit ut se devotissime præpararent ad percipiendum sacri donum baptismatis; qui jussis illius in omnibus obediens, unicæ sanctæ matris Ecclesiæ filii meruere effici participes. Denique cunctis abrenuntiantes sordibus idolorum, per aquam et Spiritum sanctum ipsius sanctis abluti manibus, universis non solum corporum, sed etiam, quod majus est, animarum caruere languoribus. Tunc ergo nobilissima gemma præsulum, quotidieque, juxta Psalmographi dictum, de virtute studens proficere in virtutem, donec Domini deorum cernere mereretur visionem, post illam, quam supra diximus beati Petri apostoli ecclesiam, aliam, ut fertur, in honore sanctissimi Baptistæ Joannis construxit basilicam, in qua multas diabolo abstrahens, Deo acquisivit animas, ipsamque fidelium instituit baptisterium fieri populorum per succedentia annorum curricula: in qua etiam tantus sacræ religionis inolevit usus, ut postea non modico tempore sanctissimum inibi monachorum sub regulari tramite Christo militaret collegium. Tertiam nihilominus affirmatur ædificasse ecclesiam, in cujus fundamentis fecit miræ pulchritudinis cryptam, fontemque inferius composuit mirificum, qui non modo habilis est ad potandum, sed insuper valde salutifer, si quis cum fide hiberit, ad omnem expellendum ægrotudinis morbum. Ante ostium vero ipsius fontis consecravit aram in honorem præceptoris sui jam crebro nominati beati Petri apostoli, apostolorumque principis, ubi ipse venerandus antistes sepulcrum sibi quemadmodum usque hodie cernitur, fecit, in quo etiam non parvo tempore humatus jacuit.

Nos ergo non solum hæc quæ paucis memoravimus credere, verum etiam multa alia et fere innumerabilia debemus non ambigere, quia nequaquam nimium ferocia ac indomabilia gentilium colla Christo valeret subigere, nisi ipso, quod dixit Christus, *Sine me nihil facere potestis*, cooperante, ut ipsi principes sanctæ Dei Ecclesiæ, scilicet sancti apostoli, sequacesque eorum apostolici viri, quemadmodum in gestis illorum audivimus creberrime, hic quoque vir egregius et apostolicus, mira et magnifica credatur egisse. Ipse nempe Auctor noster ac Redemptor Dominus Jesus Christus in Evangelio omnibus suis

fidelibus legitur dixisse: *Amen dico vobis, qui credit in me, opera quæ ego facio et ipse faciet, et majora horum faciet*. Sed ut ad hæc quæ dicimus credenda incitemus animos fidelium, immittere hic visionem fidelis cujusdam, cujus nomen, quia adhuc superest, melius fore credimus reticendum, non duximus supervacuum. Hic itaque cum se post expletum diuturni temporis officium, postque effusas devotissime Domino preces sopori dare vellet, in mente ei talis beatissimi devenit memoria Clementis; cœpit namque nimis præcordiorum perturbationibus de sæpe dicto præsule anxari, videlicet qui tot millia hominum Christo potuit eo annuente subjugare, ut quid nullo pene virtutum fulgeret jubare? Hæc eo cogitante, vix aliquando ea valuit nocte somno opprimi; sed cum necdum dormiret, nec omnino disvigilaret, vir ante illum nimis claritatis astitit, eique dixit: *Quare, frater charissime, tam longo noctis spatio de almi præsulis, velut infidelis dubitare videris virtutibus Clementis? Scito absque aliqua ambiguitate, maximis illum in carne vigiisse miraculis, adeo ut opinio virtutum illius tantum se dilataverit, quo ad Romanas arces non modo cæteris fidelibus, sed etiam ipsi apostolorum primo gratiam Dei in illo admiranti, clara pervenerit: peccatis vero Christiani populi exigentibus, sæpe rerum creator Dominus imitem barbarorum gentem super eos venire, atque illos, ecclesiasque, in quibus præcepta ejus audiebant et cõtemnebant, exterminare, cum ipsis sacræ Scripturæ passus est voluminibus*. Idcirco que istius, quemadmodum et plurimorum sanctorum, gesta omnino fere oblivioni sunt tradita. Sed quid mirum si magnis, dum adviveret, fulserit virtutibus, cum adhuc, si peccantium fides non deficit, locus reliquiarum ejus non mediocribus coruscat miraculis? Temporibus namque nostris claudum unum omni penitus debilem corpore sanatum, tresque dæmoniacos mundatos ante sanctissimum corpus illius, oculis propriis, non sine ingenti admiratione, vidimus.

Transivit vero nono die Calendarum Decembrium ab hac ærumnosa et instabili vita ad felicem et angelicam patriam princeps maximus et Sacerdos, conjunctus magnis principibus Sacerdotum, assistens nunc Domino cœlorum, paratus intercedere apud illum pro peccatis fidelium populorum, ubi cum eo lætatur feliciter in sæcula sæculorum. Amen.

Successit huic vir plenus Deo Cœlestis nomine, qui cœlestem vitam cum regni cœlorum annuntiatione ducens, exemplis pariter et doctrinis credentium numerum dilatavit. Post hunc denique regendam suscepit Ecclesiam Felix, deinde Patiens. Post hæc quintus in ordine Victor, deinde alius Victor. Post hos, Simeon septimus; post quem Sambatius octavus, quorum omnium studiis certum est crevisse Dei Ecclesiam, quamvis eorum nobis specialiter occulta sint gesta. Rufus vero et Adelpus, qui sunt in numero nonus et decimus, magnis absque dubio in vita meritis fulsisse credendi sunt; quando quidem tali etiam post obitum fulsere miraculo. Horum de-

niq̄ue corpora cum in basilicam beati Felicis martyris essent humata, sicut ad nos usque decurrit relatio, vir quidam erat religiosus, ac de suae animae cura sollicitus, cui nocturno tempore, ut privatis orationibus se Domino commendaret, universa quae extra muros ejusdem civitatis sita erant oratoria, indesinenti studio circuire solebat. Hic itaque dum ad praedictam beati Felicis martyris pervenisset basilicam, nec tamen ingrediendi ei esset concessa facultas, accessit juxta murum forinsecus ad eam partem qua praedictorum sacerdotum corpora requiescebant, atque ibi se in oratione tota suae mentis intentione prostravit; qui dum post effusas preces ab oratione surrexisset, et in sanctorum honorem ad quorum e regione sepulcra oraverat, psalmi versiculum, id est : *Exsultabunt sancti in gloria, pronuntiabunt, mox ab intus voce subjungentis audivit : Laetabuntur in cubilibus suis*.

Successit his sacris viris Firminus, deinde Legontius, de quorum aliquid vita, praeter eorum nomina, nihil ad nos reduxit relatio prisca. Accepit deinde tertius decimus venerandus praesul Auctor gubernandam Ecclesiam ea tempestate, quando non solum Gallia, sed universus pene Occidens barbarorum saevitium est perpeusus saevitiam; de quo viro, quamvis et alia ab eo insignia facta credantur, duo tamen ad nostram memoriam ejus miracula pervulgata sunt. Eo igitur tempore cum reverendus hic praesul vitam cunctis virtutibus decoratam duceret, Attila rex Hunnorum omnibus bellis crudelior, habens multas barbaras nationes suo subjectas dominio, postquam Gundigarium Burgundionum regem sibi occurrentem protriverat, ad universas deprimendas Gallias suae saevitiae relaxavit habenas. Hujus adventu beatus Servatius Tungrorum episcopus praecognito, Romam ad beatorum apostolorum Petri et Pauli sacratissima corpora perrexit, ut per eorum sublime meritum specialiter a Domino impetraret, et Tongrensium urbem a tanto exitio liberaret. Tunc ei divinitus per eundem beatum Petrum apostolum revelatum est, quod ita caelesti esset judicio definitum, ut universa Gallia barbarorum foret infestationi tradenda, praeter beati Stephani levitae et protomartyris situm apud Metas oraculum, in quo ipsius erat pretiosus cruor absque corruptionis labe reconditus. Haec dum sancto Servatio revelata fuissent, festinus ad Gallias repedavit, invenitque jam Hunnorum examina per universas Gallias debacchari : qui cum ab obsidione Metensium pro eo quod eorum civitatem inexpugnabilem ob murorum fortitudinem cernerent, recessissent, contigit beatum Servatium ipso in tempore dum a Roma revertetur, Metis devenire; qui dum universa sicut revelatione didicerat, sancto consacerdoti suo Auctori retulisset, ad civitatem propriam, hoc est Tungris, reversus est. Nec mora, post ejus egressionem, murus civitatis Metensis corruit, ingressumque hostibus superna dispositione patefecit. Mox ut beatus Auctor traditam civitatem inimicorum gladiis advertens, univer-

Asos parvulos, qui necdum sacri fontis ablutionem perceperant, baptizari praecipit.

Igitur audientes Hunni, qui XII milliario exinde situm castrum quod Scarponna dicitur obsidebant, Metensis urbis moenia corruisse, iterato ad eam festina celeritate regressi sunt, incendiisque et rapinis universa vastantes, plures e civibus, cum eis qui baptizati fuerant parvulos, interemerunt; reliquos vero, qui exitio superesse poterant, simul cum sancto Auctore episcopo, captivos abducunt. Impletum sane est super beati Stephani levitae et protomartyris domicilio quod a beatissimo Petro apud Romam Christi famulo Servatio fuerat ante praedictum. Nam cum eandem basilicam procul furentes barbari aspicerent, ad eam cursim quasi optima spolia capturi properabant. Cumque propius accederent, eorum oculis velut ingens saxum ac mobilis solida apparebat; quam cum, caecati mentibus, manibus per gyrum palparent, aditumque ingrediendi quaerent, nihil omnino eis aliud quam naturalis saxi durities videbatur. Denique saepius abscedentes, rursumque revertentes, cum se nihil proficere cernerent, tandem fatigati discesserunt, suaeque iniquitatis effectum frustrati sunt.

Quid etiam de hoc oratorio beatus Gregorius Turonorum episcopus in suis libris narravit, non silebo. Refert enim prius quam hi hostes venirent, vidisse virum fidelem in visu quasi conferentem cum sanctis apostolis Petro ac Paulo beatum levitam Stephanum de hoc excidio, ac dicentem : Oro, domini, ut non permittatis obtentu vestro Metensem urbem ab impiis expri, quia locus meus est, in quo parvitas meae pignora continentur; sed potius sentiant populi aliquid me posse cum Deo. Quod si tantum facinus populi supercrevit, ut aliud fieri non possit nisi civitas tradatur incendio, saltem hoc oratorium non cremetur. Cui illi aiunt : Yade in pace, dilectissime frater; oratorium tantum tuum carebit incendio, pro urbe vero non obliuebimus, quia Dominicae sanctignis super eam sententia jam praecessit; invaluit enim peccatum populi, et clamor malitiae eorum ascendit coram Domino; idcirco civitas haec cremabitur incendio. Unde non dubium est quod horum obtentu, urbe vastata, oratorium permansit illaesum.

Igitur rex atque hostis, dum ad oppidum quo appellatur Decempagos, quod a Metensi urbe XX millibus abest, pervenissent, quia Dominum vestre semper de suis servulis cura, et mira misericordia sicut ait Psalmista, non continet, tanta subito eosder Hunnos tenebrae circumvallarunt, ut quid agerent vel quo se vorterent, omnino nescirent. Tunc causae tantae calamitatis, ut in tali re opus erat, solliciti requirentes, ab uno ex captivis quos ducebant adiiunt, quia propter caelestis Dei Auctorem episcopum, quem in captivorum numero se vidisse dicebat, talia paterentur. Mox igitur facta inquisitione beatum Auctorem reperiunt : quem dum percunctum reperitur quid in munere vellet accipere, ut a tanto periculo liberaret, ille ad haec respondit sibi nullu

aliud gratius posse munus offerri quam si omnes **A** quos ducebant captivos, sinerent ad propria remeare; quod illi si facerent, promittit se sine dubio a suo Domino impetraturum, ut ab illis quibus tenebantur tenebris eruerentur. Factumque est, et mox in universo suo Hunni exercitu captivos quos ducebant requirentes, eos beato Auctori reddiderunt. Mox a suis, ut eis promissum fuerat, cessantibus tenebris, luce reddita, angustiis liberati sunt, sicque venerabilis Christi famulus dum ad modicum in captivorum sorte deputatur multos a captivitate resolvit. O quantum potiori gloria de reductis iste civibus triumphavit, quam crudeles barbari, qui eos antea quasi victores abduxerant, triumphare potuissent!

Veniam ad aliud miraculum, quod ejusdem meritis cœlesti virtute patratum est. Quodam denique **B** tempore, cum in oratorio beati protomartyris Stephani, de quo supra retulimus, trabs ab ipso fastigio culminis dissoluta corruisset, marmor quod in altari eximii candoris erat, ita confregit, ut in duabus illud partibus omnino divideret. Adest beatus Auctor, et cunctis qui aderant pro illato dispendio contristatis, ipse vero fidens in Domino, præcepit easdem fracturas sibi invicem copulari, pararique sibi ministeria quo desuper more solito divini sacrificii munus offerret. Stupentibus itaque illis, et quid esset facturis intendentibus, mox salutarem hostiam Deo obtulit. Illico omnis illa contractio ita solidata est, quasi antea minime divisa fuisset. Est tamen in eodem marmore, quod non mediocriter usque in præsentem diem possit admirari; nam ita apparet **C** hactenus cernentibus quasi divisum; sed studiose contrectatum digitis, ita probatur solidum, ut nullius in eo divisionis sentiatyr indicium. Non est dubium et plura eum miranda patrasse, sed qualis quantusque fuerit ex his quæ relata sunt plenius potest agnosci.

Successit huic quartus ac decimus **A** Epilius; deinde quintus decimus Urbicius. Sextus decimus Bonolus. Septimus decimus Terentius. Octavus decimus Gonsolonus; exinde Romanus; vicesimus denique Fronimus; post quem Grammatius, deinde Agathimber. Tres itaque isti quos præmisimus, sicut in eorum nominibus attenditur, de origine credendi sunt emanare Græcorum. Post hos rexit Ecclesiam Sperus, deinde Vilicus, tum vicesimus quintus Petrus; vicesimus ac sextus Agiulphus, qui fertur patre ex nobili senatorum familia ortus, ex Clodovæi regis Francorum filia procreatus. Post istum existit nepos istius, nomine Arnoaldus, quem secutus est Pappolus. Post hos ad regimen Ecclesiæ beatissimus Arnulphus ascitus est, vir per omnia lumine sanctitatis et splendore generis clarus; qui ex nobilissimo fortissimoque Francorum stemate ortus, ita Dei Ecclesiæ præfuit, ut et palatii moderator existeret. Hic denique et in corpore permanens, simul et post vitæ exitum multa admiranda patravit, quæ si quis nosse desiderat, libellum cui de ejus specialiter actibus est conscriptus, legat.

Unum tamen ejus admirabile factum referam, quod satis miratus sum quo ordine præterierit is qui ejus contexit vitam. Hic denique cum pœnitentiam pro aliquibus excessibus ageret, contigit ut per Mosellæ fluminis pontem transiret, cumque subterfluentium aquarum profundos nec visu penetrabiles gurgites cerneret, non dubiæ spei fiduciam in mente gerens, extracto digito, anulum in illam aquarum profunditatem projecit. Tunc, inquit, me putabo culparum nexibus absolutum, quando istum quem projicio anulum recepero. Post aliquot vero annos, cum ad episcopatus ascendisset officium, ei die quadam piscator quidam piscem attulit, quem ille sibi, quis a carnibus abstinebat, ad refectionem vesperinam jussit præparari; cumque ejus minister officii, more solito, exenterasset, eundem anulum intra ipsius piscis intestinum reperit. Ille factum admiratus, sed rei nesciens, beato Arnulpho detulit: quem ille ut vidit, statim recognovit, ac Deo omnipotenti, jam de remissione peccatorum fidus, gratias tulit, ac deinceps non remissius vitam duxit, sed majori se potius abstinentia coarctavit. Nec dissimiliter Pater hic venerabilis quam olim Gedeon ille signum a Domino poposcit. Ille verum indicium per vellus in area positum capere voluit, utrum in bello victoriam de inimicis habere potuisset; iste anulum in profundissimum fluminis gurgitem projiciens, experiri cupiit utrum de inimicis victoriam jam cepisset. Fortes quidem erant quos ille devicerat, sed hi quos iste superaverat fortiores. Hæc ego non a qualibet mediocri persona didici, sed ipso totius veritatis assertore præcelso rege Carolo referente cognovi, qui de ejusdem beati Arnulphi descendens prosapia, et in generationis linea trinepos exstabat.

Nam venerandus iste vir, ut ad superiora redeam, juvenutis suæ tempore, ex legitimi matrimonii copula duos filios procreavit, id est, Anchisum et Clodulphum, cujus Anchisi nomen ab Anchise patre **A** Enææ, qui a Troja in Italiam olim venerat, creditur esse deductum. Nam gens Francorum, sicut ab auctoribus est traditum, a Trojana prosapia trahit exordium. Cum igitur hos duos de quibus præmisimus, venerabilis Arnulphus filios haberet, quoniam erat misericors, et ad pietatis opera semper intentus, utrisque filiis suis cepit suadere ut assensum præberent quatenus omnes suas facultates ad usus pauperum dispertiret. Tunc major filius, id est, Clodulphus, se hoc posse facere, id est, ut portionem sibi debitam patri largiretur, omnimodis denegavit. At vero minor filius, id est, Anchisus, fidens de Christi pietate sibi pluriora condonari, ad omnia quæ pater vellet se libenter obedire promittit. Agit venerandus pater gratias filio, et prædicat ei pluriora eundem quam reliquerat habiturum; insuper benedixit eum ejusque cunctam progeniem nascituram in posterum, factumque est: nam pluriores Anchiso quam reliquerat divitiæ accesserunt, et ita in eo paterna est stabilita benedictio, ut de ejus progenie tam strenui fortesque viri nascerentur, ut non immerito ad

ejus prosapiam Francorum translatum sit regnum. Et ut hoc agnoscere possis, paucis animadvertede docebo.

Anchisus genuit Pippinum, quo nihil unquam potuit esse audacius; Pippinus genuit Carolum, viris omnino fortissimis conferendum, qui inter cætera et magna bella quæ gessit, ita præcipue Saracenos destrivit, ut usque hodie gens illa truculenta et perfida Francorum arma formidet. Hic itaque genuit Pippinum, sapientia nihilominus et fortitudine satis clarum, qui, inter reliqua quæ patravit, jam Wascones dudum Francorum ditioni rebelles, cum Waisario suo principe, felicitate miranda, debellavit et subdidit. Hujus item filius magnus rex Carolus exstitit, qui Francorum regnum, sicut numquam antea fuerat, dilatavit. Denique, inter plura et miranda quæ gessit, Langobardorum gentem bis a patre devictam, altero Græcorum rege, cujus Desiderius nomen erat, capto, alteroque qui dicebatur Adelgisus, et cum genitore regnante suo Constantinopolim pulso, universam sine gravi prælio suæ subdidit ditioni, et, quod raro fieri assolet, clementi moderatione victoriam temperavit. Romanos præterea, ipsamque urbem Romuleam jam pridem ejus præsentiam desiderantem, quæ aliquando totius mundi domina fuerat, et tunc a Langobardis depressa gemebat, duris angustiis eximens, suis addidit sceptris, cunctaque nihilominus Italia miti dominatione potitus est; de quo viro nescias utrum virtutem in eo bellicam, an sapientiæ claritatem, omniumque liberalium artium magis admireris peritiam. Hic ex Hildegard conjugate quatuor filios et quinque filias procreavit. Habuit tamen ante legale connubium ex Dimiltruda nobili puella, filium nomine Pippinum. Natorum sane ejus quos ei Hildegard peperit, ista nomina. Primus dictus est Carolus, scilicet patris ac proavi vocabulo nuncupatus; secundus item Pippinus fratri atque avo æquivocus. Tertius Lodovic, qui cum Lothorio qui biennis occubuit, uno partu est genitus. Ex quibus jam, Deo favente, minor Pippinus regnum Italiæ, Lodovic Aquitaniam tenent. Mortua autem Hildegard regina, rex excellentissimus Carolus Faste-radam duxit uxorem, quæ Hildegard apud urbem Metensem in beati Arnulphi oratorio requiescit. Pro eo denique quod a beato Arnulpho jam fati reges originem ducerent, suorum ibi charorum defuncta corpora posuere. Nam ibi humatæ sunt duæ regis Pippini filia, quarum una Rotald, altera Adelaid appellata est. Ibi quoque et junioris regis Caroli duæ nihilominus tumulatæ natæ, scilicet Adelaid et Hildegard, quæ Hildegard, materno nuncupata nomine, matrem morientem citius subsecuta est.

Sed his quæ prætereunda non erant breviter prælibatis, ad narrationis tramitem revertamur. Post beatissimum denique Arnulphum, Metensi Ecclesiæ Goericus, trigesimus, qui et Abbo vocitatus est, præfuit. Deinde Godo primus atque trigesimus, episco-

^a Al., *repam* (Vide *Vitam S. Eligii*, l. II, c. 39, in fine l. V *Spicileg.*). *Repa*, ou *reba* signifie un ciel,

palis officii curam gessit; quo de mundo recedente, Clodulphus, cujus supra mentionem fecimus, beati Arnulphi genitilis filius, Anchisi quoque, a quo semen propagatum est regium, germanus, ad episcopale culmen ob paternæ sanctitatis gloriam trigesimus atque secundus ascendit; de quo nihil ad nos amplius, præter quod a tali radice exortus est, fama perduxit: quo decedente, fidelem populum moderaturus, tertius atque trigesimus Abbo ascitus est; post quem Aptatus, deinde Felix gregi feliciter dominico pastores exstiterunt. Dehinc Sigibaldus generosis ortus natalibus, religioso cœtui antistes effectus est, vir per omnia utilitatibus Ecclesiæ deditus, sacrorum quoque culminum solertissimus restitutor. Hic de animarum statu sollicitus, duo monasteria condidit, e quibus unum Hilariacum, vel etiam Nova-Cella dicitur, alterum quoque Novum-Villare vocitatur. Hunc dirus podagræ dolor vehementer afflixit. Sed ille internis gaudiis mentem figens, dolores corporeos patientissime toleravit.

Jam hinc vir egregius, et omnibus præconis effe-rendus, Chrodegangus antistes eligitur, ex pago Hasbaniensi oriundus, patre Sigrano, matre Landrada, Francorum ex genere primæ nobilitatis progenitus. Hic in palatio majoris Caroli ab ipso enutritus, ejusdem ipse referendarius exstitit; ac demum Pippini regis temporibus, pontificale decus promeruit. Fuit autem omnino clarissimus omnique nobilitate coruscus, forma decorus, eloquio facundissimus, tam patrio quamque etiam Latino sermone imbutus est. Servorum Dei nutritor, orphanorum viduarumque non solum altor, sed et clementissimus tutor. Cumque esset in omnibus locuples, a Pippino rege omnique Francorum cœtu singulariter electus, Romam directus est, Stephanumque venerabilem papam, ut cunctorum vota anhelabant, ad Gallias evocavit. Hic clerum adunavit, et ad instar cœnobii, intra claustrorum septa conversari fecit, normamque eis instituit, qualiter in Ecclesia militare deberent; quibus annonas vitæque necessaria sufficienter largitus est, ut, perituris vacare negotiis non indigentes, divinis solummodo officiis excubarent; ipsumque clerum abundanter lege divina Romanamque imbutum cantilena, morem atque ordinem Romanæ Ecclesiæ servare præcepit, quod usque ad id tempus in Metensi Ecclesia factum minime fuit. Hic fabricare jussit, una cum adjutorio Pippini regis, ^a re-bam sancti Stephani protomartyris, et altare ipsius atque cancellos, presbyterium arcusque per gyrum. Similiter et in ecclesia beati Petri majore presbyterium fieri jussit. Construxit etiam ambonem auro argentoque decoratum, et arcus per gyrum throni ant ipsum altare ædificavit.

Præterea monasterium in parochia beati Stephani in pago Mosilensi in honorem beatissimi Petri apostoli, et ditavit illud opibus magnis, monachosque ibi instituit; atque sub regula sancti Patris Benedicti un Dais, un couvercle qu'on mettait sur les autel et sur les tombeaux des saints (*Du Canq. REPA*).

in una charitate conjunxit. Construxit etiam alterum monasterium quod Gorgia vocatur, ubi parimodo non modicam multitudinem adunavit monachorum. Expetiit denique a Paulo Romano pontifice tria corpora sanctorum martyrum, id est, beati Gorgonii, quod in Gorgia requiescit; beati Naboris, quod in Hilariaco monasterio conditum est; beati Nazarii, quod ultra fluvium Rhenum in monasterio quod vocatur Lorsam, ædificata in honorem ipsius martyris miri decoris basilica, collocavit. Hoc siquidem prædium Chillisiundis quondam religiosa femina et Cangro ejus filius eidem Chrodegango antistiti ad partem beati Stephani tradiderunt. Fuit siquidem beatus iste vir in eleemosynis largus, in charitate purissimus, susceptor hospitem atque peregrinorum.

A Sed quoniam longum est bona quægessit ex ordine retexere, satis sit hæc pauca relibasse de plurimis. Hic consecravit episcopos plurimos per diversas civitates, presbyteros nihilominus ac diaconos, cæterosque ecclesiasticos ordines, sicut moris est Romanæ Ecclesiæ in diebus Sabbatorum quaternis temporibus anni. Rexit Ecclesiam Metensem annis xxiii, mensibus v, diebus v. Obiit ii Nonas Martias, in diebus Pippini regis. Requiescit in Gorgia monasterio, quod ipse a fundamentis construxit. Hic jam, pater sanctissime Angilramne, narrationis serie vestram beatitudinem locus exspectat; sed ego meæ tenuitatis non immemor, attentare minus idonee non audeo quæ de vestræ vitæ cursu laudabili majori stylo promenda sunt.

DE ORDINE METENSIUM EPISCOPORUM.

Textus metricus.

(*Ex D. Calmet Historia Lotharingæ.*)

Qui sacra vivaci studio domicilia lustras,
Noscendi tua tangit amor si pectora, quorum
Hæc fuerit procerum Christo acquisita labore,
Urbs præclara viris, seu quis has primus ad oras
Advexit lumen sublato errore vetusto;
Almifluæ solers de vero Oriente fidei,
Perlege subjectum, breviterque docere, carmen.
Cum Petrus æterni dux summus Romula Regis,
Quæ caput orbis erat, ad mœnia sinibus omni
Schemate virtutum plenus venisset Eois,
Claros quosque viros summas cœlestibus armis
Qui caperent arces, ad vitæ gaudia mittit,
E quorum numero ^a Clemens vocitatus, ut ille
Qui Romæ Petro successerat, intulit urbi
Huic, quam olim Mettis veteres dixere coloni.
Egregius præsul divina voce salutem,
Primusque hic Domini digne fundavit ovile,
Aurea transmittens populi exempla futuris.
Justi successit merito, cui vita vocamen
Cœlestis tribuit, cœlesti dogmate pollens.
Tertius Ecclesiam ^b Felix feliciter auxit.
Quartus adest ^c Patiens, bene quem patientia com-
[psit.
Hinc fulsit ^d Victor, cui dat victoria nomen.
Hunc sequitur ^e sextus simili cognomine præsul.

Septimus Hebræo est ^f Simeon de sanguine cretus.
^g Sambatus octavus bene mystica Sabbata servat.
Post hos, ^h Ruffe, venis, flammis rubicundus amo-
[ris.

ⁱ Adelphus decimus fratrum dilector opimus.
Hinc ^j Firminus erat; cui firmum robore pectus.
Hos tu subsequeris duodecimus, alme ^k Legonti.
Floruit hinc ^l Auctor donis cœlestibus auctus.
^m Epletus hanc decimus tenuit quartusque cathe-
[dram.

C Claruit hæc decimus quintusque ⁿ Urbicius urbe.
Post ^o Bonulus, bonitatis opus de more peregit.
Trivisti assidue post limina sancta, ^p Terenti.
Octavus decimus ^q Lamgunsolonis habetur.
Inde capis, ^r Romane, decus venerabilis aulæ.
Post ^s Fronimus sanctum sapienter rexit ovile.
^t Grammatius instruxit large de grammate plebem
Emicat Ecclesiæ ^u Danaus Agatimber in æde
Post hos ^v Sperus erat, quem spes fulcibat ab altis.
^x Villicus internas servat moderamine villas.
Vicenus quintusque ^y Petrus dat famina plebi.
Et genus et fulgens ^z Agiulfum vita decorat.
Hinc fuit Arnoaldus manans a stirpe Sicambra.
Chrifaculum [servanda capis post, ^{aa} Papule, septa.
D Splenduit ^{bb} Arnulphus dehinc ampla 'uce beatus.

^a Obiit ix Kal. Decemb.

^b Obiit ii Id. Octob.

^c Obiit viii Kal. Mart.

^d Obiit vi Id. Januar.

^e Obiit x Kal. Octob.

^f Obiit xv Kal. Mart.

^g Obiit xviii Kal. Octob.

^h Obiit vii Id. Novemb.

ⁱ Obiit iv Kal. Septemb.

^j Obiit xv Kal. Septemb.

^k Obiit xii Kal. Mart.

^l Obiit iv Id. Aug.

^m Obiit iii Kal. Aug.

ⁿ Obiit xiii Kal. April.

^o Obiit vii Id. Octob.

^p Obiit iv Kal. Novemb.

^q Obiit ii Kal. Aug.

^r Obiit Idib. April.

^s Obiit vi Kal. Aug.

^t Obiit vii Kal. Maii.

^u Obiit iv Id. Maii.

^v Obiit x Kal. Sept.

^x Obiit xiv Kal. Maii.

^y Obiit v Kal. Octob.

^z Obiit x Kal. Sept.

^{aa} Obiit ii Kal. Decemb.

^{bb} Obiit xvii Kal. Sept.

Inde ^a Goericus præest, vocatus et Abbo.
 Post ^b Godo terdenus servat pia culmina primus.
 Subsequitur sancto ^c Chlodulphus gerimine cretills.
 Alter adest rursus præstul venerabilis ^d Abbo
 Aptis ^e Aptatus clerum moderatur habentis.
 Ostendit ^f Felix populus felicia regna.
 Eximius claret factis ^g Sigibaldus opillis.
 Nobilis in cunctis papa ^h Clitodegangus habetur.

- ^a Obiit xiii Kal. Octob.
^b Obiit viii Id. Maii.
^c Obiit viii Id. Maii.
^d Obiit xviii Kal. Maii.
^e Obiit xii Kal. Febr.
^f Obiit xi Kal. Januarii.
^g Obiit vii Kal. Novemb.

A Jam nunc tricenis pastorque octavus herili
 Auxilio fultus traxit ad pia pascua vitæ
ⁱ Angelraminus oves : quò tempore maximus armis
 Rex Carolus sensu, formaque, animoque decoris,
 Italia accipit Christi de muliere scepterhi.
 Quos simul excelsi, Stephano poscente beato,
 Protegat atque regat felices dextra per ævum I.

- ^h Obiit ii Non. Martii.
ⁱ Obiit vii Kal. Novemb.
 Addendi sunt hi quinque : Gundulphus. Decessit
 vii Id. Sept. Drogo archiepiscopus. vi Id. Decemb.
 Adventius. Pridie Kal. Septemb. Wala. iii Idus Apri-
 lis. Ruotpertus. Ordinatùs est episc. x Kal. Maii.

APPENDIX.

CATALOGUE DES ÉVÊQUES DE METZ.

(Chaussier, supérieur du petit séminaire.)

Dans ce catalogue, nous suivrons, pour nos anciens évêques, la chronologie de Meurisse, dans son Histoire des évêques de Metz, quoiqu'elle soit susceptible de rectification sur quelques points que notre intention ne peut être de discuter ici. — Un grand nombre de nos anciens évêques sont honorés du titre de saint. Pour la plupart ce titre est fondé sur l'autorité la plus grande que puissent présenter les Eglises particulières, quand il s'agit de personnages qui ont vécu dans les premiers siècles : leur culte a été admis de temps immémorial dans la liturgie de l'Eglise de Metz (a) ; il est même, pour quelques-uns, passé dès l'antiquité, dans la liturgie des diocèses voisins ; et les noms de plusieurs se trouvent avec le titre de saint dans le Martyrologe romain. — Pour un certain nombre de ces anciens pontifes, le titre de saint n'est pas fondé sur des autorités aussi respectables. On ne trouve point de traces de leur culte dans les monuments de notre ancienne liturgie : seulement leurs noms sont inscrits dans le Martyrologe de Metz ; ou dans le Martyrologe gallican de Du Saussay, qui, à cause de son défaut de critique, est de peu de poids, quand il s'agit d'attribuer à quelque personnage le titre de saint. — Dans le catalogue que nous donnons ici, à côté de chaque nom de saint, nous indiquerons l'autorité la plus grave qui lui attribue ce titre. La lettre L signifie ancienne liturgie ; R, Martyrologe romain ; M, Martyrologe de Metz ; et G, Martyrologe gallican.

L'an de J.-C.			
47	1.	S. Clément.	L.
72	2.	S. Céleste.	L.
87	3.	S. Félix.	L. R.

(a) On trouve dans la bibliothèque du grand séminaire diocésain, un Bréviaire de Metz manuscrit, du commencement du xiv^e siècle (vers 1325) ; un autre Bréviaire de Metz, imprimé en 1546 ; et un supplément pour les saints de Metz, à ajouter au Bréviaire romain, lorsque ce Bréviaire fut adopté dans le diocèse de Metz, en 1610. La bibliothèque de cette ville possède également six ou sept Missels ou autres livres liturgiques du diocèse, ou de maisons religieuses de la ville de Metz. Ces manuscrits sont du xiv^e et du xv^e siècle ; sur deux des plus anciens

L'an de J.-C.			
130	4.	S. Patient.	L. R.
143	5.	S. Victor I.	L.
152	6.	S. Victor II.	
154	7.	S. Siméon.	L.
184	8.	S. Sambace.	L.
202	9.	S. Ruffe.	L. R.
230	10.	S. Adelphe.	L. R.
246	11.	S. Firmin ; ou plutôt Phronimus (b)	L. R.
292	12.	S. Léonce.	L.
326	13.	S. Autor.	L.
375	14.	S. Explèce.	G.
391	15.	S. Urbice.	L.
420	16.	S. Bonnole.	G.
423	17.	S. Térance.	L.
443	18.	S. Consolin.	G.
460	19.	S. Romain.	L.
489	20.	S. Froilite.	L.
496	21.	S. Grammace.	M.
519	22.	S. Agatimbre.	L.
531	23.	S. Hespérius.	G.
548	24.	S. Villéus.	M.
572	25.	S. Pierre.	M.
582	26.	S. Ayulphe (c).	
594	27.	S. Arnoald.	M.
621	28.	S. Pappole.	L.
624	29.	S. Arnoul.	L. R.
638	30.	S. Goéric.	L.
656	31.	S. Godon.	L.
664	32.	S. Clodulphe.	L. R.
703	33.	S. Abbon.	G.
712	34.	Aptatus.	
719	35.	S. Félix II.	L.
720	36.	S. Sigisbauld.	L.

on trouve la date de 1324, sur un autre celle de 1348, et sur un des plus récents la date 1458. — Ce sont là les divers monuments qui nous ont servi à constater quels sont ceux de nos évêques qui ont été honorés comme saints dans notre ancienne liturgie.

(b) Voir Meurisse (Page 40). Le Martyrologe romain le nomme *Firminus*. C'est sous ce dernier nom que nous avons parlé de lui dans cet ouvrage.

(c) Saint Ayulphe ne reçoit le titre de saint dans quelques anciennes chartes.

L'an de J.-C.		A	L'an de J.-C.	
744	37. S. Chrodegang.	L.	1302	69. Regnault.
797	Vacance.		1316	Vacance.
769	38. S. Angelramne (a).		1349	70. Henri.
762	Vacance.		1324	71. Louis de Poitiers.
819	39. S. Gondulphe.	L.	1327	72. Ademar.
825	40. Drogon.		1362	73. Jean de Vieille.
858	41. Advence.		1366	74. Thierry de Boppart.
876	42. Walla.		1384	75. Le bienheureux Pierre de Luxembourg (c).
883	43. Robert.		1387	76. Raoul de Coucy.
917	44. Wilgeric.		1416	77. Conrad Bayer de Boppart.
927	45. Bennon.		1459	78. George de Baden.
929	46. S. Adalbéron I.	G.	1485	79. Henri de Lorraine.
964	47. S. Thierry I.	G.	1506	80. Le cardinal Jean de Lorraine.
984	48. Adalbéron II.		1554	81. Nicolas de Lorraine.
1005	49. Thierry II.		1548	Vacance.
1047	50. Adalbéron III.		B 1550	82. Le cardinal Charles de Lorraine.
1073	51. Hériman (b).		1551	83. Robert de Lénoncourt.
1090	52. Poppon.		1556	84. François de Beauquère.
1104	53. Adalbéron IV.		1568	85. Le cardinal de Guise.
1118	54. Théogér.		1578	86. Le cardinal Charles II de Lorraine.
1120	55. Etienne.		1608	87. Le cardinal de Givry.
1164	56. Thierry III.		1612	88. Henri de Bourbon de Verventil.
1172	57. Frédéric.		1652	89. Le cardinal Mazarin (d).
1174	58. Thierry IV.		1658	90. François Egon de Furstemberg.
1179	59. Bertrahid.		1668	91. Guillaume Egon de Furstemberg.
1212	60. Conrad.		1669	92. D'Aubusson de la Feuillade.
1225	61. Jean d'Aspremont.		1697	93. Du Cambout de Coislin.
1239	62. Jacques.		1735	94. De Saint-Simon.
1261	63. Philippe.		1760	95. Le cardinal de Montmorency (e).
1264	64. Guillaume.		1802	96. Bienaimé.
1270	65. Laurent.		1807	97. Jauffret.
1280	66. Jean II.		1824	98. Besson.
1283	67. Bouchart.		1843	99. Du Pont des Loges.
1297	68. Gérard.			

(a) Nous ne trouvons le titre de saint donné à cet illustre évêque que chez les religieux du couvent de Saint-Nabor (aujourd'hui Saint-Avold). Sur l'époque de sa mort et la durée de la vacance qui l'a suivie, voir les Bollandistes (*Acta SS.*, 6 Septembris, art. S. Gondulphe).

(b) Il est qualifié de vénérable par le Martyrologe gallican.

(c) Il est mort à Avignon où l'avait appelé Clément VII, que la France reconnaissait comme pape légitime, durant le grand schisme qui affligeait alors

l'Eglise. Il a été béatifié en 1527, par Clément VII le vrai pape de ce nom.

(d) Le cardinal Mazarin et les deux Egon de Furstemberg, n'ayant pu obtenir leurs bulles du souverain pontife, ont abdicé après quelques années.

(e) Le cardinal de Montmorency, ayant émigré pendant la révolution de 1793, n'est point rentré en France au rétablissement du culte: il est mort à Altua en 1808.

S. CYPRIANI PASSIO

PAULO DIACONO ATTRIBUTA.

(Ex S. Cypriani Opp. Edit. Felli Oxon.)

Imperatore Valeriano quartum, et Gallieno tertium consulibus¹, tertio Kalendarum Septembrium, VARIANTES LECTIONES.

¹ Tusco et Basso coss. Vet. Martyr. Saris. Gal. Foss. Nobilium Imperatorum scripta ad me venerunt, ut hi

qui caeremonias execrantur, diis immolare, et ad sacrificandum compellantur inviti. Act. Pass.

FELLI NOTÆ.

Imperatore Valeriano. Actus passionis Cypriani secundum Editiones Manutii et Morellii, egregiam fabulant prologi loco præmittit; quæ sæculum in quo nata est satis profitetur; et sic se habet. « Cum gloriosum nomen Christi a gentilibus exosum; intentione maxima conaretur auferri, et esset persecutio apud urbem Romanam; beatissimus Cornelius pontificatum prædictæ urbis summis virtutibus præditus tunc regebatur; comprehensusque a præside; et diuturnis tormentis afflicto gladio finivit temporalem vitam,

percepturus a Deo sine fine perpetuam. Sed cum hoc odium fuisset etiam in Libycis terminis irrogatum, multi Christianorum populi malentes transitoriam vitam amittere, et illa quæ a Deo promissa sunt adipisci, diversis tormentis afflicti consummabantur. Ferunt etiam tunc a præside clibanum calcis accensum, et in ore illius prunas cum thure exhibitas; præsidem dicere Christianis: Eligite e duobus unum, aut thura super his carbonibus offerte Jovi, aut in calcem demergimini. Tunc trecenti viri sine armati,